200
170
140
DIN 19 051
100
120

Le Programme Fondamental du Parti Social-Démocrate Allemand

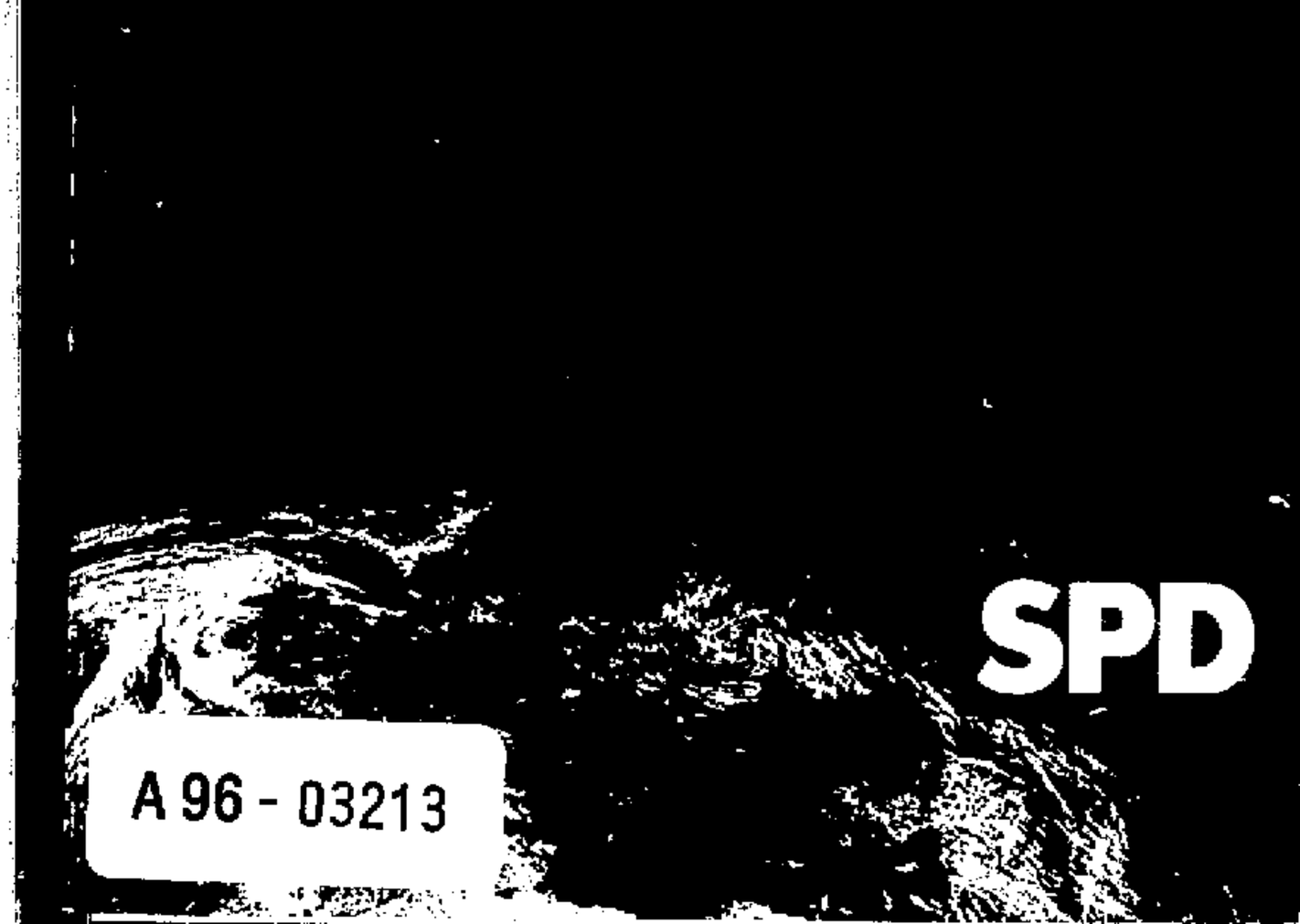

SPD

A 96 - 03213

Le Programme Fondamental du Parti Social-Démocrate Allemand

A 96 - 03213

Friedrich-Ebert-Stiftung
Bonn
Bibliothek

Herausgeber: Vorstand der SPD, Referat Öffentlichkeitsarbeit, 5300 Bonn 1.
Gestaltung: RSCG, Butter, Rang, 4000 Düsseldorf. Druck: Courir-Druck GmbH, 5300 Bonn 3.
12-90—A 1—1 Bestell-Nr. 300 012 5

Table des matières

I. Nos Objectifs 5

II. Les fondements de notre politique 7

1. Système de valeurs fondamentales 7
Nos racines historiques 8
Notre conception de l'homme 8
Les droits de l'homme 9
Notre conception de la politique 9
Valeurs fondamentales du socialisme démocratique 10
2. Le monde dans lequel nous vivons 11

III. Paix et Sécurité collective 14

Une mission, la paix 14
Sécurité collective 14
La Communauté européenne et le système de la sécurité collective en Europe 15
L'Allemagne 16
Politique Nord-Sud 17
Communauté internationale 18

IV. La société libre, juste et solidaire: une nouvelle culture de la vie et de l'action partagées 19

Une nouvelle culture de la cohabitation 19
1. Egalité de tous les hommes dans une société solidaire . 19
L'égalité sociale des hommes et des femmes 19
Coexistence des générations 21
La vie en famille et en communauté 21
Les enfants 22
L'avenir de la jeunesse 22
Le troisième âge 23
Solidarité interculturelle 24
Au-delà de la société de classes 24
2. L'avenir du travail et des loisirs 24
Importance du travail 24
Mutation structurelle du travail rémunéré 25
Risques encourus par la population active 26
Pour une nouvelle politique du travail 26
La réduction du temps de travail, une contribution au plein emploi et à la disposition souveraine du temps libre 27
Pour un monde du travail aménagé à l'échelle humaine ... 28
Le travail au sein de la famille 29
Loisirs et temps libre 30

La vie culturelle 30
Objectifs de l'éducation 30
Réforme et extension du système éducatif 31
Formation professionnelle et formation continue 31
L'enseignement universitaire, la science et la recherche 32
La vie culturelle en démocratie 33
La responsabilité des médias 33
Le sport 34
3. Une société solidaire passe par la justice soziale 34
La politique sociale, ou la solidarité vécue 34
Le droit à la protection sociale 35
Oui à la transformation, non au démantèlement 35
Réforme de la santé 36
L'aide à l'autopromotion 37
4. Une activité économique responsable au niveau écologique et social 37
Le cadre international 38
L'imbrication internationale 38
Pour un ordre économique mondial équitable et performant 39
La Communauté européenne, un regroupement régional ... 40
Responsabilité nationale 40
Renouveau écologique 40
Progrès, croissance et structures 43
L'aménagement des techniques, une mission politique 44
Démocratie économique 45
Direction démocratique de l'ensemble de la société 46
Marché et intervention de l'Etat 46
Cogestion des salariés 48
Participation des salariés au capital productif 48
Droit foncier 48
Coopération des consommateurs 49
Finances publiques 49
5. La démocratie dans l'Etat et la société 49
La démocratie, une manière de vivre 50
L'Etat démocratique 50
Droit et politique 50
Démocratie et transparence 51
Structuration de l'Etat 51
Démocratie parlementaire et principe majoritaire 52
Syndicats 53
Les Eglises et les communautés religieuses 53
Une administration proche des citoyens 53
Droit et justice 54
Politique de réformes en République fédérale d'Allemagne . 54
Culture politique 55
V. Notre voie vers l'avenir 56

I. Nos Objectifs

Nous autres sociaux-démocrates, hommes et femmes, nous luttons pour un monde pacifique, pour le droit à la vie de la nature, pour une société juste à la mesure de l'homme. Nous voulons préserver ce qui est digne de l'être, écarter les risques qui planent sur la vie et encourager à lutter pour le progrès.

Nous aspirons à la paix.

Nous oeuvrons en faveur d'un monde dans lequel

tous les peuples vivent en sécurité et règlent leurs différends non pas par la guerre ou la course aux armements, mais dans le cadre d'une concurrence pacifique pour une vie digne d'être vécue,

une politique axée sur le partenariat et sur la lutte des idées puisse dépasser le conflit Est Ouest,

tous les peuples européens collaborent à l'instauration d'un système pacifique, démocratique et social, générateur de paix et d'espérance pour les peuples de l'hémisphère Sud,

les peuples d'Asie, d'Afrique et d'Amérique latine bénéficient d'un ordre économique mondial basé sur la justice et leur accordant des chances équitables de poursuivre un développement en toute autonomie.

Nous aspirons à une société mondiale qui, grâce à une nouvelle forme de l'activité économique, protège durablement la vie de l'homme et de la nature sur notre planète.

Nous aspirons à l'égalité sociale des femmes et des hommes, à une société sans classes, ni privilèges, discriminations et autres exclusions.

Nous aspirons à une société dans laquelle toutes les femmes et tous les hommes auront le droit d'exercer une activité rémunérée, à l'échelle humaine, une société dans laquelle toutes les formes de travail seront soumises au même régime.

Nous aspirons à la généralisation et à la répartition équitable du bien-être par le biais de la solidarité.

Nous aspirons à un enrichissement de la vie de tous les hommes par une culture extrêmement diversifiée.

Nous aspirons à l'élargissement de la démocratie à l'ensemble de la société, à en favoriser l'avènement aussi bien dans le secteur économique qu'en entreprise et sur les lieux de travail; nous aspirons à une limitation et à un contrôle démocratique du pouvoir économique.

Nous aspirons à ce que les décisions économiques fondamentales, portant notamment sur les secteurs condamnés à se résorber ou au contraire appelés à prospérer, soient prises démocratiquement.

Nous aspirons à ce que les citoyens aient la possibilité de s'associer à l'orientation scientifique dans un sens permettant d'améliorer la qualité du travail et de la vie et de réduire les risques inhérents à la technique.

Nous aspirons à l'instauration d'un Etat démocratique moderne, s'appuyant sur l'engagement politique des citoyennes et des citoyens, capable de faire appliquer les objectifs de la collectivité et faisant preuve de souplesse et de compétence face à des tâches toujours nouvelles.

Le simple prolongement des évolutions qui se sont dessinées jusqu'à l'heure actuelle ne débouche sur aucun avenir.

Nous aspirons à un progrès se traduisant non pas en termes de quantité, mais de qualité, à un progrès synonyme d'amélioration de la vie humaine. Un tel progrès requiert un changement de cap et de mentalités, des choix et des orientations, notamment en matière technique et économique.

La montée des périls planant sur notre monde rend d'autant plus impératif le progrès. Pour préserver notre précieux patrimoine, il nous faut transformer. Nous sommes tributaires d'un progrès garantissant la paix intérieure et extérieure, préservant la vie de l'homme et de la nature, surmontant les angoisses et éveillant des espérances. Nous sommes tributaires d'un progrès de la liberté, de la justice et de la solidarité au sein de notre société. Sans ce progrès, aucune barrière ne s'opposerait à une possible régression. C'est pourquoi nous autres, sociaux-démocrates, nous désirons unir nos forces avec les socialistes démocrates du monde entier pour oeuvrer en faveur de ce progrès.

II. Les fondements de notre politique

1. Système de valeurs fondamentales

Les révolutions bourgeoises des temps modernes ont davantage invoqué les notions de liberté, d'égalité et de fraternité qu'elles ne les ont véritablement mises en pratique.

Ayant tiré de l'histoire un enseignement fondamental, à savoir qu'il ne suffisait pas de réparer le capitalisme, le mouvement ouvrier s'est vu amené à exiger les idéaux proclamés par ces révolutions: une société solidaire dont tous les membres jouissent des mêmes libertés. Il est nécessaire de passer à un nouvel ordre social et économique.

La sociale-démocratie s'inscrit dans la tradition des mouvements démocratiques populaires du dix-neuvième siècle et aspire aussi bien à la démocratie qu'au socialisme, à l'autodétermination des hommes et des femmes dans la politique et dans le travail.

Toutefois, son histoire n'est pas exempte de malentendus et d'errements: pendant la Première Guerre mondiale, le mouvement social-démocrate ouvrier en Europe a déçu les espoirs de toutes celles et de tous ceux qui le croyaient capable d'imposer la paix. Il s'entredéchira sur le rôle national et sur les missions internationales incombant à la classe ouvrière.

A un stade ultérieur, les communistes qui instaurèrent la dictature de leur parti, prétendument au nom de la classe ouvrière, se séparèrent des socialistes démocrates, lesquels aspiraient à une société meilleure par des réformes intervenant dans le cadre de démocraties parlementaires. Ces nouveaux régimes, apparus et présentés comme une alternative socialiste au capitalisme, ont amèrement déçu les espoirs qu'ils avaient fait naître. Loin d'avoir instauré une société dans laquelle les rapports humains basés sur la fraternité et la sororité auraient prévalu, ils ont mis en place la domination d'une bureaucratie privilégiée, inapte à préserver aussi bien la liberté politique que l'épanouissement culturel.

Au sortir de la Première Guerre mondiale, le Parti Social-Démocrate fut pour la première fois de son histoire appelé aux affaires de l'Etat. Il s'avéra être le pilier le plus solide de la première démocratie allemande et entama la mise en place de l'Etat social et démocratique. Bien que s'étant opposée à la dictature nationale-socialiste, la sociale-démocratie ne put en empêcher l'avènement. Les lourds sacrifices consentis pendant la résistance contre le Troisième Reich fondaient les droits particuliers qu'avaient les sociaux-démocrates à être étroitement associés à l'édification de la seconde démocratie allemande. L'expérience douloureuse que nous avons de la dictature et de la terreur a aiguisé notre vigilance face à toute disculpation des crimes nationaux-socialistes et à une renaissance de l'idéologie fasciste. Grâce à la résistance, nous avons pris davantage conscience du fait que des objectifs politiques communs peuvent réunir des hommes et des femmes dont les grandes orientations idéologiques et les convictions politiques sont par ailleurs divergentes.

Les rapports de force politiques, la sous-estimation du dynamisme du capitalisme, mais également l'insuffisante capacité des sociaux-démocrates à mobiliser des majorités ont eu pour conséquence d'empêcher que la politique réformatrice des sociaux-démocrates pût modifier profondément les structures antidémocratiques du système économique et social traditionnel. Bien que contenues, la puissance des grands groupes économiques, la prépondérance des détenteurs du capital et des entrepreneurs ne purent être surmontées. La répartition des revenus et des richesses restait tout aussi injuste.

Le Programme de Godesberg tira les conséquences de ces leçons de l'histoire. Il assigna au socialisme démocratique la mission de mettre en pratique la liberté, la justice et la solidarité en démocratisant la société et en procédant à des réformes sociales et économiques. Le Parti Social-Démocrate se présenta à Godesberg comme ce qu'il était depuis longtemps et ce qu'il restera à l'avenir: le parti populaire de gauche par excellence.

Après avoir été appelée à la direction du pays, la sociale-démocratie enregistra des réalisations notables: extension des droits des salariés en entreprise, des citoyennes et des citoyens en général, élargissement de la couverture sociale et émancipation juridique de larges catégories de la population. Mais là aussi, les sociaux-démocrates furent les victimes d'analyses erronées ou prirent de mauvaises décisions: la préservation des bases naturelles de la vie n'avait pas encore l'importance qu'elle aurait mérité, le décret interdisant l'accès des extrémistes à la fonction publique a davantage créé des ennemis à notre démocratie qu'il ne les a vraiment combattus. La réconciliation avec les Etats de l'Europe de l'Est et le maintien de la paix sont les deux éminentes réalisations de cette époque.

Nous sommes fiers d'être dans la tradition d'un mouvement qui n'a jamais apporté la guerre, l'oppression ou la dictature à notre peuple, mais qui au contraire a fait de prolétaires dénués de tout droit des citoyennes et des citoyens à part entière.

Depuis ses origines, le Parti Social-Démocrate oeuvre en faveur de la paix et de la coopération internationale. Désormais, l'internationalisme de la tradition sociale-démocrate est la seule politique responsable et praticable.

Les valeurs fondamentales du socialisme démocratique sont enracinées dans notre histoire. A l'avenir également, elles constitueront le fondement de notre politique de réformes.

Nos racines historiques

Le Parti Social-Démocrate Allemand regroupe des hommes et des femmes dont les convictions et les orientations fondamentales divergent, mais qui sont unis par des valeurs de référence qui leur sont communes et par les mêmes objectifs politiques. Le socialisme démocratique européen plonge ses racines dans le christianisme et dans la philosophie humaniste, dans la philosophie des lumières, dans la doctrine marxienne de l'histoire et de la société ainsi que dans l'histoire du mouvement ouvrier. Dès le dix-neuvième siècle, les notions d'émancipation de la femme ont été reprises et développées par le mouvement ouvrier. Il nous a fallu plus d'un siècle de luttes avant qu'elles ne se concrétisent. Nous rendons l'hommage et témoignons du respect qui se doit aux convictions et aux orientations fondamentales de chaque individu, lesquelles ne sauraient d'aucune manière être subordonnées à des décisions du parti.

Notre conception de l'homme

Quel que soit le fondement que nous lui conférions, la dignité humaine constitue le point de départ et l'objectif primordial de notre action. Nous tous sans exception, nous adhérons inconditionnellement au principe de l'ONU, formulé dans la déclaration universelle des droits de l'homme: Tous les êtres humains naissent libres et égaux en dignité et en droits. Ils sont doués de raison et de conscience. Ils doivent agir les uns envers les autres dans un esprit de fraternité.

Pour nous tous, l'homme est un être doué de raison et un fils de la nature, un être individuel et un animal social. Faisant partie de la nature, il ne peut vivre qu'avec la nature et qu'en son sein. Mais c'est seulement au contact des autres qu'il peut développer son individualité.

L'homme n'est prédisposé ni au Bien, ni au Mal. Il est doué de raison et il a la faculté d'apprentissage. C'est de là que peut naître la démocratie. L'homme est faillible, il peut faire fausse route et replonger dans la barbarie. C'est à cause de cela que doit naître la démocratie. L'homme étant ouvert à toutes les éventualités, c'est donc des conditions dans lesquelles il vit que dépendra son évolution. Un système nouveau et meilleur, obéissant à la dignité de l'homme, est donc possible et nécessaire à la fois.

La dignité de l'homme exige qu'il puisse déterminer librement la vie qui sera la sienne au sein de la communauté. Il importe qu'hommes et femmes bénéficient des mêmes droits et unissent solidairement leurs efforts. C'est à tout un chacun qu'il incombe de créer des conditions de vie compatibles avec la dignité humaine. La dignité de l'homme est indépendante de ses performances et de son utilité.

Les droits de l'homme

Les droits de l'homme nous engagent. Ce sont l'Etat et l'économie qui sont au service des individus et de leurs droits, et non pas inversement.

Pour que les droits de l'homme puissent produire leur plein et entier effet, il est impératif que soit placée au même niveau de priorité la préservation des droits à la liberté, des droits politiques de participation et des droits sociaux fondamentaux. Ces droits ne peuvent se suppléer mutuellement et ne sauraient faire l'objet de marchandages. Les droits collectifs sont eux aussi asservis à l'épanouissement de l'individu.

C'est seulement là où les droits à la liberté sont garantis et effectivement exercés que les hommes pourront vivre libres et égaux et pratiquer la démocratie. C'est seulement là où les droits sociaux fondamentaux sont appliqués que les droits à la liberté et les droits politiques à la participation pourront être exercés par tous. C'est seulement là où l'observation des droits à la liberté et des droits politiques à la participation, la confrontation des idées et l'engagement politique sont réalisés que les individus pourront faire valoir leurs droits à une alimentation suffisante, à un logement, à un travail et à une formation. C'est seulement la conjonction de ces droits de l'homme qui rend possible une vie en concordance avec sa dignité.

Toute personne a droit à une patrie, à l'appartenance à une nationalité, à une langue et à une culture. Il est impératif qu'une législation conforme aux droits de l'homme, tels que les formulent les Nations Unies, s'applique aux groupes ethniques.

Notre conception de la politique

La politique est une dimension nécessaire de la collectivité humaine. Elle ne se restreint pas aux institutions de l'Etat. Toute propagation ou toute rétention de l'information, toute modification des conditions de vie ou toute évolution des mentalités, toute apparition d'une opinion, toute manifestation de la volonté, tout exercice du pouvoir ou représentation d'intérêts est un acte politique.

L'action politique s'inscrit dans certaines limites dont la transgression ne peut que léser l'individu ou la société. L'erreur et la faute, la maladie et le malheur, la douleur et la désespérance, l'échec et la défaillance, autant d'éléments qui sont le lot des hommes, même dans une société libre et égalitaire.

La politique peut tout au mieux créer les conditions d'une vie ayant un sens. A essayer de prendre elle-même en charge le bonheur et l'épanouissement, elle risque de verser dans une réglementation totalitaire.

Toutefois, la politique doit dépasser la simple gestion du désormais incontournable. Pour acquérir et préserver sa crédibilité, il lui faut préserver sa marge de manoeuvre

et relever de nouveaux défis. Si, par inaction, elle tolère que des intérêts économiques décident par eux-mêmes des grandes orientations de la technique et de la croissance, la politique se crée des contraintes auxquelles il ne lui restera alors plus qu'à se plier.

L'Etat démocratique puise sa substance des forces sociales. Loin d'être une fin en soi, il constitue un instrument d'aménagement de la société. Les partis politiques jouent un double rôle d'incitateurs et de médiateurs. En se faisant les porte-parole des impulsions et des nécessités sociales qu'ils traduisent au niveau législatif et gouvernemental, ils font office d'intermédiaires entre la société et l'Etat. Il est dans leur mission de faire évoluer les idées et de soumettre à la discussion les propositions d'action.

Entendue dans une acception dépassant la simple exécution de contraintes véritables ou présumées, la politique doit être portée et alimentée par la conscience et l'engagement des citoyennes et des citoyens. Elle éclôt à la réalité au terme de la germination d'un débat que les citoyens mènent librement tant au niveau des fins que des moyens, d'un débat qui interpelle et associe les forces constitutives de la société, qui favorise la sûreté du jugement pour finalement aboutir à un consensus ou à de larges majorités.

Le débat public est l'expression d'une culture démocratique. Il se pose au premier plan de la politique lors de décisions qui concernent la collectivité dans son ensemble et qui seront malaisées à corriger ultérieurement, par exemple dans le domaine scientifico-technique.

Le débat public n'est possible que si les opinions et les médias peuvent s'exprimer librement. Il importe que tous les citoyens aient le droit et la possibilité de se faire et de propager une opinion sur des sujets qui intéressent leur propre vie ou celle de leur descendance. Il incombe à l'Etat, à la science et aux médias de créer les conditions préalables à la formation d'idées bien fondées et donc à une pratique démocratique de la confrontation d'idées.

Le débat public est synonyme de davantage de démocratie, et non pas de davantage d'Etat.

Valeurs fondamentales du socialisme démocratique

La liberté, la justice et la solidarité constituent le fondement du socialisme démocratique, les critères d'appréciation de la réalité politique, les valeurs auxquelles doit se référer une société plus justement organisée, les repères orientant l'action de tous les sociaux-démocrates.

La sociale-démocratie aspire à une société dans laquelle toute personne pourra s'épanouir en toute liberté et prendre part à la vie politique, économique et culturelle.

L'homme en tant qu'individu a les moyens et la vocation de sa **liberté.** Toutefois, c'est de la société que proviennent les chances qu'il a de la développer. La liberté est à nos yeux la liberté de chacun, tout particulièrement de celles et de ceux qui ont des opinions divergentes. La liberté d'un petit nombre ne serait rien d'autre qu'un privilège.

La liberté de l'autre est à la fois la limite et la condition de notre propre liberté. Pour jouir de la liberté, il faut être à l'abri de conditions dégradantes, du dénuement et de l'angoisse. Mais il faut aussi avoir la chance de s'épanouir personnellement et de participer de manière responsable à la vie sociale et politique.

L'exercice de la liberté n'est possible qu'à ceux qui se savent suffisamment protégés d'un point de vue social. C'est aussi par souci de liberté que nous réclamons l'égalité des chances et une large couverture sociale.

La justice se fonde sur la dignité humaine, égale pour tous. Elle requiert les mêmes libertés, l'égalité devant la loi, l'égalité des chances de participation politique et sociale et la protection sociale. La justice passe par l'égalité des hommes et des femmes au sein de la société.

La justice demande une meilleure répartition des revenus, de la propriété et du pouvoir, mais aussi un accès plus aisé à l'instruction, à la formation et à la culture.

L'égalité des chances n'est pas synonyme d'uniformité. Au contraire, elle crée les conditions permettant aux penchants et aux facultés de chacun de s'exprimer.

Il faut que les moyens dont dispose l'Etat soient mis au service de la justice et du droit à l'égalité des chances.

Il est impossible de forcer **la solidarité,** de contraindre les hommes à s'engager pour leurs semblables au-delà des obligations légales. La solidarité a marqué et encouragé le mouvement ouvrier dans son combat pour la liberté et l'égalité. Il ne saurait y avoir de société humaine sans solidarité.

Par ailleurs, la solidarité est une arme entre les mains des faibles qui luttent pour leurs droits, elle est la conséquence de la prise de conscience que l'homme est tributaire de son semblable. Des hommes libres et égaux ne peuvent partager humainement leur vie que s'ils font preuve d'un engagement mutuel et que s'ils souhaitent la liberté de l'autre. Toute personne dans le besoin doit pouvoir se fier à la solidarité de la société.

La solidarité dicte par ailleurs que les hommes et les femmes du Tiers-Monde aient la possibilité de mener une vie décente. Les générations suivantes dont le sort dépend des décisions que nous prenons aujourd'hui ont droit à notre solidarité.

La solidarité s'impose en outre pour élargir les chances d'épanouissement personnel. Ce n'est pas l'individualisme égoïste, mais la seule action conjointe qui pourra engendrer et garantir les conditions préalables à l'autodétermination de l'individu.

Liberté, justice et solidarité sont interdépendantes et consubstantielles. C'est placées au même niveau, mutuellement explicites, complémentaires et limitatives qu'elles prennent tout leur sens.

Le socialisme démocratique a pour mission de tout instant de concrétiser ces valeurs fondamentales et de parachever la démocratie.

2. Le monde dans lequel nous vivons

Exemple historique sans précédent, la révolution industrielle et la technique moderne ont généré dans certaines régions du monde une prospérité dont tout le monde a ressenti les bienfaits grâce au développement de l'Etat social et grâce à la politique des syndicats.

La victoire que, dans notre pays, nous avons remportée sur la pénurie a été obtenue au prix de périls qui, dans le monde entier, hypothèquent la survie de l'homme et de la nature. Le dynamisme de la civilisation industrielle n'enlève rien à certaines injustices traditionnelles, outre les nouveaux périls qui en découlent pour la liberté et la justice, la santé et la vie.

Jamais encore par le passé les hommes n'ont disposé de pouvoirs aussi exorbitants. L'ingénierie génétique leur permet de déterminer l'évolution, le déchaînement de l'atome est susceptible de sonner le glas de l'espèce humaine. Mais le sens de responsabilités accrues progresse.

Le risque de sabordage de l'humanité par des armes nucléaires, chimiques ou biologiques de destruction massive n'est pas conjuré. Mais la résistance opposée à la démentielle course aux armements s'affermit. Le désarmement est à portée de la

main, la partition manichéenne de l'humanité en bons et méchants s'estompe.

La pollution des sols, des eaux et de l'air précipite la mort des forêts et des mers, des plantes et des animaux. Nous sommes en train de scier la branche sur laquelle nous sommes assis. Mais la pensée écologique gagne du terrain. D'autre part, des innovations, mais aussi des techniques et des procédés un peu trop hâtivement condamnés comme obsolètes permettent de gérer l'économie en harmonie avec la nature.

Aucun pays n'est à lui tout seul viable. Les changements climatiques ou l'amincissement de la couche protectrice d'ozone n'ont cure des frontières nationales. La guerre fait des victimes même parmi les peuples étrangers au conflit. Les crises ou les réussites économiques dans une région du monde se répercutent sur toutes les autres. Si la société mondiale est une réalité, un ordre juste et pacifique est par contre encore très loin de l'être. Mais sa nécessité s'impose à des esprits en nombre croissant. Les tâches communes nous contraignent à la paix et à la coopération internationale.

La concentration de la puissance économique au sein d'un groupe toujours plus réduit semble inéluctable, la mondialisation de la concurrence autour de marchés et de rares sources d'approvisionnement apparaît inévitable. Les flux de capitaux accélèrent leur course à l'échelle planétaire. Des multinationales géantes planifient leurs stratégies commerciales au niveau mondial, court-circuitent les contrôles démocratiques et imposent des décisions politiques. S'ils sont générateurs de richesses inouïes, l'expansionnisme et la recherche de bénéfices par contre avilissent des hommes sans nombre et des nations entières, et étriquent notre marge de manoeuvre à l'échelon national. Les crises structurelles et conjoncturelles globales entraînent l'effondrement économique de certaines régions.

Mais un contrepoids apparaît dès lors que des Etats parviennent à s'organiser en communautés régionales et que les syndicats déploient une action supranationale.

Asservis aux banques, aux bourses de matières premières, aux multinationales et aux Etats de l'hémisphère Nord, entravés dans leur développement autonome par le protectionnisme des pays industriels, ravalés au rang de théâtre d'affrontement Est-Ouest, fréquemment exploités par des élites corrompues, les pays de l'hémisphère Sud luttent pour arracher leurs chances d'un avenir meilleur. Plus la misère est oppressante, plus la croissance démographique est explosive, plus rapide sera la destruction de la nature, plus les chances d'autosuffisance alimentaire s'amenuiseront, plus humiliante sera la dépendance des décisions prises par le Nord. Mais les damnés de la terre luttent contre la tutélisation et l'exploitation, ils unissent leurs forces et cherchent à tracer leur propre chemin. Le Nord, Est et Ouest confondus, commence à prendre lentement conscience du danger que constitue pour tous les hommes l'état de déréliction de l'hémisphère Sud et de la responsabilité commune qui leur incombe.

Les nouvelles technologies, en particulier dans le domaine de l'information et de la communication, marquent de leur empreinte le monde du travail, les relations publiques, mais aussi privées. Elles constituent une menace pour les conditions et les postes de travail et entravent la manifestation démocratique de la volonté. Dès lors qu'elles sont mises en oeuvre à la seule fin de maximiser les bénéfices ou d'accroître le pouvoir, elles favorisent les tendances manipulatrices et sécuritaires.

Elles annoncent toutefois de nouvelles possibilités d'organiser le travail plus humainement, d'améliorer la transparence, l'information et la participation.

Reconverti en atelier de réparation, l'Etat ne peut plus faire face à ses tâches, par exemple prendre après coup des mesures

sociales compensatoires ou des mesures toujours trop tardives de protection de l'environnement afin de réparer les dégâts écologiques et sociaux occasionnés par des activités économiques irresponsables.

Mais le nombre est en progression de celles et de ceux qui comprennent que prévention et prévoyance sont une nécessité absolue.

Le rapport entre l'individu et la société évolue. Sans attache vraiment stable et sans expérience de la vie en communauté, l'individu est souvent livré à lui-même face à une société étrangère et anonyme dont le nombre sans cesse croissant d'options fascine et dépasse à la fois. Or, la possibilité de choisir librement ne débouchera sur davantage de liberté et d'épanouissement de l'individu que si elle s'insère dans une vision personnelle d'une vie partagée solidairement avec les autres. La société dans laquelle nous vivons est encore marquée par la prédominance du mâle. L'organisation du travail et de la vie sociale est défavorable aux femmes. Mais les femmes conquièrent leurs droits de haute lutte.

De nombreuses personnes souffrent du schisme séparant nécessités et réalités politiques. N'attendant plus rien de la politique, elles se réfugient dans le privé et dans des petites communautés, ou alors retombent dans de nouvelles dépendances pour avoir voulu fuir la réalité.

Nous autres sociaux-démocrates, nous voulons démontrer que la politique mérite les efforts de chacun. Nous faisons front face aux périls de notre époque. Loin de nous laisser intimider par les puissants groupes d'intérêts, nous recherchons le dialogue avec les personnes qui ont avec nous le courage de changer de cap, de planifier et d'aménager.

III. Paix et Sécurité collective

Une mission, la paix

Désormais, c'est conjointement que l'humanité survivra ou disparaîtra. Cette option historique sans précédent appelle une nouvelle approche des affaires internationales, et tout particulièrement du maintien de la paix. La guerre doit être bannie de la politique, à plus forte raison à l'ère des armes nucléaires, chimiques et bactériologiques. Mais il ne suffit pas de faire taire les armes pour parvenir à la paix. Encore faut-il que les peuples puissent cohabiter sans violence, exploitation ni oppression. Une politique de paix englobe en outre la coopération des peuples dans les domaines de l'économie, de l'écologie, de la culture et des droits de l'homme. Un monde pacifique passe par le droit de tous les peuples à l'autodétermination.

Une politique de paix doit désamorcer les conflits, chercher à concilier les intérêts divergents, dégager les intérêts communs, contrecarrer la prépondérance des grandes puissances par des regroupements régionaux et canaliser vers une compétition pacifique et une culture de la controverse politique les divergences opposant systèmes, idéologies et religions.

Une politique de paix doit briser la prépondérance des intérêts bureaucratiques et militaires, elle doit reconvertir le secteur des armements à la production civile.

Une politique de paix doit éduquer à la paix et en rechercher scientifiquement les préalables. L'avènement de la paix n'est pas la seule affaire des gouvernements. Au nom de la coexistence entre les peuples, du désarmement et de la disparition du sectarisme, il importe que, dans le monde entier, les hommes s'engagent en faveur de la paix.

En cas de conflit, les armes de destruction massive ne feraient qu'anéantir ce qu'elles sont censées protéger. Nous voulons dépasser le système basé sur la dissuasion militaire et gérer la sécurité au-delà des blocs. Pour cela, il faut que l'espace reste démilitarisé. Nous plaidons en faveur d'une élimination de toutes les armes de destruction massive à l'échelle planétaire. La République fédérale d'Allemagne ne doit ni fabriquer, ni détenir, ni employer des armes nucléaires, bactériologiques et chimiques. Elle doit se défaire de toutes ces armes basées sur son sol et renoncer à être consultée sur leur emploi. Il s'agit d'ancrer constitutionnellement l'abandon des armes NBC.

Nous entendons briser la dynamique de la course aux armements et l'inverser en son contraire.

Notre objectif est d'interdire l'exportation d'armes et d'équipements militaires.

Sécurité collective

La sécurité que l'Ouest et l'Est entendaient garantir par le surarmement s'est soldée par une insécurité générale.

De nos jours, aucun pays européen ne peut jouir d'une plus grande sécurité que celle de l'ennemi potentiel. C'est donc dans son propre intérêt que chacun d'entre eux doit assumer une part de responsabilité pour la sécurité des autres, ce sur quoi repose le principe de la sécurité collective. Il suppose que chaque partie reconnaisse à ses vis-à-vis le droit à l'existence et la volonté de paix.

La sécurité collective est tout aussi génératrice de détente qu'elle en est tributaire. Elle a pour objet de combattre les angoisses obsidionales et de venir à bout de la confrontation entre les blocs.

Notre objectif est de substituer aux alliances militaires un système européen basé sur la paix. Jusqu'alors, la République fédérale d'Allemagne jouira d'un degré de sécurité réaliste dans l'Alliance atlantique, à la condition toutefois qu'elle puisse faire valoir et faire appliquer ses propres intérêts à la sécurité, et par conséquent ses besoins en matière de sécurité collective. Les bouleversements intervenus en Europe de l'Est réduisent l'importance militaire des alliances, accroissent leur signification politique en leur assignant de nouvelles fonctions. Tout en préservant la stabilité, les alliances doivent organiser leur propre dissolution et préparer le passage à un système européen de sécurité collective. Dès lors, le retrait des troupes américaines et soviétiques stationnées en Europe hors de leurs territoires respectifs apparaît désormais possible.

Le principe de la souveraineté égale pour tous doit avoir cours au sein de l'alliance. Tout en étant en mesure d'assurer sa défense, elle doit camper sur la défensive et être disposée à la détente. C'est à la volonté politique de l'emporter sur les stratégies et les techniques militaires et sur les intérêts économiques du secteur des armements, et non pas l'inverse. La paix est un problème politique que la technique militaire est impuissante à résoudre.

La sécurité collective tend à éliminer toutes les armes de destruction massive, à opérer des coupes sombres et des restructurations dans les forces conventionnelles, sa fin ultime étant de mettre l'un et l'autre des deux camps structurellement hors d'état de lancer une offensive. Il convient de hâter ce processus en prenant des initiatives unilatérales réduites et en manifestant sa bonne disposition. Mentionnons à ce titre la réduction considérable des budgets militaires, la diminution du nombre d'hommes sous les drapeaux ainsi qu'un arrêt général des essais nucléaires.

Les zones qui, en Europe, sont exemptes d'armes chimiques et nucléaires favorisent la sécurité collective. Nous nous proposons d'aménager de telles zones et de les étendre à l'Europe toute entière.

L'armée allemande a sa place dans le concept de la sécurité collective. Elle ne peut être affectée qu'à la seule défense nationale. Elle a pour mission d'empêcher la guerre et d'être prête à assurer la défense, mais en étant structurellement hors d'état de déclencher une guerre d'agression. L'armée allemande doit être structurée de manière à appuyer et à favoriser le désarmement. Elle obéit politiquement au seul gouvernement, son contrôle parlementaire relève du parlement.

L'uniforme n'enlève en rien la qualité de citoyen au soldat. Nous sommes favorables à l'armée et au service national. Par contre, nous sommes opposés à l'assujettissement des femmes au service militaire. Toute politique fondée sur la paix a pour objectif de rendre superflues les forces armées.

Nous respectons l'engagement des pacifistes guidés par la vision d'une communauté de peuples pratiquant la non-violence. Une place leur revient de droit au sein du SPD. Nous garantissons le droit fondamental à l'objection de conscience. L'examen des motivations de ceux qui s'en réclament doit être supprimé. Il ne faut pas que le service civil soit aménagé de manière à dissuader les candidats ou à profiter aux forces armées.

La Communauté européenne et le système de la sécurité collective en Europe

Les Etats-Unis d'Europe, objectif formulé par les sociaux-démocrates dans le programme de Heidelberg en 1925, n'ont rien perdu de leur actualité. Pour pouvoir s'affirmer, mais aussi pour oeuvrer en faveur d'un système de sécurité collective à l'échelle paneuropéenne, les Etats démocratiques doivent unir leurs forces.

La Communauté européenne, composante d'une société mondiale structurée régionalement, est une chance pour la paix et pour la démocratie sociale. L'Europe toute

entière doit se muer en zone de paix.

En élaborant une politique étrangère commune, la Communauté européenne devra servir la paix, mieux représenter les peuples qui la composent dans les relations internationales et tempérer la confrontation des grandes puissances. La CEE n'a pas pour dessein historique de glisser dans le rôle d'une puissance prédominante. Ce n'est pas sa puissance militaire qui constitue son identité, mais son rôle de partenaire très demandé dans les secteurs du commerce et de l'industrie, de la technique et de la science, de l'environnement et du développement durable du Tiers-Monde. Il faut qu'elle soit disposée à admettre toutes les démocraties européennes en son sein et à proposer de multiples formes de coopération à tous les pays de l'Europe de l'Est, pour surmonter ainsi la division du continent.

En menant vis-à-vis de l'hémisphère Sud une politique fondée sur le partenariat, la Communauté européenne doit acquitter une partie de la dette contractée dans le passé par les puissances coloniales européennes et de la dette actuelle découlant de liens économiques injustes. Il lui incombe donc de favoriser l'émergence d'un ordre économique mondial équitable et d'appuyer les pays et les courants qui, dans l'hémisphère Sud, aspirent à un développement autonome et librement choisi.

Nous souhaitons faire de la Communauté européenne les Etats-Unis d'Europe qui préserveront l'identité culturelle des peuples, respecteront les minorités linguistiques et culturelles et garantiront à tous les citoyens les mêmes libertés et les mêmes chances d'accomplissement.

Pour y parvenir, le Parlement européen doit être doté de la plénitude de ses prérogatives, il faut un gouvernement responsable devant le Parlement, des compétences bien définies et une démocratie économique européenne. Nous aspirons à un système paneuropéen basé sur l'Etat social.

Nous appelons de nos voeux un ordre pacifique européen basé sur la sécurité collective, sur l'inviolabilité des frontières et sur le respect de l'intégrité et de la souveraineté de tous les Etats européens. Tous les Etats européens doivent s'engager conventionnellement à mettre en pratique les principes de l'Acte final d'Helsinki.

L'accélération du processus de démocratisation et d'humanisation des sociétés en Europe centrale, orientale et méridionale est une espérance pour toute l'Europe. Nous sommes tout disposés à aider ces Etats à se restructurer. Les droits de l'homme, l'Etat de droit et l'Etat social doivent être garantis dans tous les pays européens.

La coopération paneuropéenne devra contribuer à surmonter l'opposition Nord-Sud, à garantir la survie commune de tous les peuples par une large protection de l'environnement, à traduire dans la réalité les droits collectifs et individuels des hommes, à élargir la coopération économique jusqu'au stade de la dépendance mutuelle, à conserver le patrimoine commun à toute l'Europe et à favoriser les rapprochements culturels. Ces tâches passent par des institutions à l'échelle de l'Europe toute entière.

L'Allemagne

Le sol allemand doit être porteur de paix. Nous entendons insuffler de la vie à la responsabilité commune des Allemands et faire valoir les intérêts communs qu'ont les deux Etats allemands au désarmement, à la détente et à la coopération.

Au même titre que tous les autres peuples, les Allemands ont un droit à l'autodétermination. La question nationale reste subordonnée aux exigences de la paix. Nous aspirons à une paix européenne qui permette au peuple allemand de recouvrer souverainement son unité. C'est dans une Europe en cours d'unification que les citoyens des deux Etats allemands décideront de la forme de communauté institutionnelle. L'histoire allemande et l'option prise par l'Allemagne pour l'Europe unie proscrivent aux Allemands de s'engager sur une voie spécifique. La frontière occidentale de la Pologne est définitive.

L'importance de cette métropole allemande et européenne que représente Berlin s'accroîtra au fur et à mesure que les personnes se rencontreront et se comprendront au-delà des frontières.

Un système européen de sécurité collective viendra se substituer aux droits de réserve que les Quatre Puissances exercent sur Berlin et sur l'Allemagne dans son entier.

Politique Nord-Sud

L'avenir de l'humanité toute entière restera compromis tant qu'aucun rééquilibrage n'interviendra entre les pays industriels et les pays en voie de développement. Il ne peut y avoir de paix durable là où règnent la misère et la faim. Il est intolérable que l'hémisphère Sud fasse les frais du conflit Est-Ouest. Tout au contraire, il faut que le désarmement à l'Ouest et à l'Est dégage des fonds donnant des chances de développement aux deux tiers de l'humanité qui vivent dans la misère.

La prospérité des pays industriels repose entre autres choses sur l'exploitation des pays de l'hémisphère Sud. L'actuelle structure économique mondiale est encore marquée par cinq siècles de colonialisme, par des échanges économiques inégaux et discriminatoires qui vont au détriment du Tiers-Monde.

Tout pays a le droit de choisir la voie de son propre développement. Il est urgent que tous les pays en voie de développement aient enfin la possibilité d'accéder à l'autosuffisance alimentaire, ou de la restaurer, de trouver à leur convenance les formes d'agriculture et d'approvisionnement énergétique, d'instruction, d'emploi, d'industrialisation, de santé publique et de protection sociale, de satisfaire leurs besoins fondamentaux sur un marché intérieur performant et de préserver leur identité culturelle.

Le développement des pays de l'hémisphère Sud n'a une chance que si le travail des femmes n'est plus dévalorisé. Il est temps de reconnaître le rôle central que jouent les femmes dans l'élaboration d'une stratégie de développement propre à ces pays, il est impératif que les femmes aient voix délibérative et qu'elles soient associées de plein droit aux planifications et aux projets de développement à tous les niveaux.

Les organisations régionales peuvent faciliter ce processus, renforcer l'influence de l'hémisphère Sud sur l'économie mondiale et, par là-même, favoriser la coopération globale.

Nous soutenons les mouvements de libération dès lors que des forces réactionnaires freinent un développement autonome. Le système sud-africain de l'apartheid doit tomber.

La marge de manoeuvre du Tiers-Monde s'en trouvera élargie si, dans notre propre pays, nous amendons notre société industrielle par le renouveau écologique, si nous exploitons des sources d'énergie de régénération ou si nous promouvons des technologies utilisables dans le Tiers-Monde également.

La politique d'aide au développement ne peut donc relever de la seule compétence d'un seul secteur. Il convient de peser toutes les conséquences qu'auront sur l'aide au développement les décisions politiques portant sur les mesures conjoncturelles, l'abolition des droits de douane et la promotion des exportations, l'environnement, la politique agricole, énergétique et technologique, la sécurité.

Il reste encore au Nord et au Sud à engager une évolution qui pérennise le progrès, qui respecte des limites tolérables pour l'environnement et qui soit compatible avec les besoins des générations actuelles et à venir. Pour être durable, le développement exige que des objectifs à long terme prennent le pas sur la recherche de bénéfices à court terme et qu'ils déterminent l'orientation prise par l'innovation technique, le volume, le site et l'objectif des investissements. Pour cela, il faut que les institutions internationales soient refondues et dotées des prérogatives correspondantes. Nous aspirons à un nouvel ordre économique mondial basé sur la justice et permettant à tous les pays de se développer durablement.

Pour y parvenir, les conditions de l'échange doivent être modifiées au profit du Tiers-Monde, le produit de l'exportation de matières premières accru, le service de la dette allégé, le transfert de ressources du Nord vers le Sud encouragé, le financement public du développement étendu et le contrôle des multinationales efficacement appliqué à l'échelle mondiale.

Les pays industriels doivent compenser le manque à gagner consenti par les pays en voie de développement qui, pour le bien de la planète dans son entier, privilégient la protection de l'environnement et renoncent à des possibilités économiques laissées en jachère.

Tout cela ne sera possible que si les pays en voie de développement se voient reconnaître la qualité de membres à part entière au sein des organisations internationales compétentes, notamment le Fonds Monétaire International, la Banque Mondiale et le GATT, et s'ils ont la faculté d'en accélérer la réforme par eux-mêmes.

Communauté internationale

La société planétaire doit se doter d'un ordre permettant de garantir la paix dans le monde, de contrôler politiquement la puissance économique, de répartir équitablement ressources, technologie et connaissances et de préserver durablement les bases naturelles de notre vie à tous.

Les Nations Unies sont de nature à nous rapprocher de cet objectif. Il convient donc d'accroître leur rôle, de les élever au rang d'instrument d'une politique intérieure mondiale et pacifique. Nous voulons renforcer leur importance politique et leurs moyens financiers.

Moins les Nations Unies seront paralysées par la confrontation Est-Ouest, mieux elles seront à même d'oeuvrer pour la paix, de désamorcer les risques planétaires et de permettre aux intérêts des pays pauvres de s'affirmer. Les Nations Unies ne pourront relever ces défis que si les Etats nationaux sont disposés à leur transférer des compétences et des prérogatives accrues. Nous plaidons en faveur d'un renforcement de la Cour internationale de justice, de la réforme du Conseil de sécurité et de la mise sur pied d'instances internationales chargées de contrôler le désarmement au sein des Nations Unies. Il s'agira de restructurer les Nations Unies et les organismes qui lui sont rattachés, ainsi que d'en renforcer le rôle.

L'Internationale Socialiste unit et raffermit les forces du socialisme démocratique. Son développement devra se poursuivre afin qu'elle puisse montrer la voie menant à une société planétaire démocratique.

IV. La société libre, juste et solidaire: une nouvelle culture de la vie et de l'action partagées

Une nouvelle culture de la cohabitation

La culture au, mieux encore, les nombreuses cultures qui composent toute société, se traduisent dans les rapports des hommes entre eux, des hommes avec d'autres êtres vivants et des hommes avec les choses.

La culture plonge certaines de ses racines dans des traditions spirituelles, philosophiques et religieuses. Elle est une source de vitalité éthique et sociale dès lors que ce patrimoine est maintenu en vie et fait ses preuves dans le dialogue.

La culture se traduit par les formes de coexistence et par le dévouement au plus faible. L'Etat social assujetti aux principes du droit, mais également la paix intérieure et extérieure sont des acquis culturels primordiaux.

La culture doit se traduire au niveau de notre relation avec la nature dont les règles spécifiques doivent être observées. La préservation d'une nature maintenue en vie par les soins qui lui sont apportés est désormais une question vitale de la culture.

La culture est en outre marquée par les conditions de travail, qu'il s'agisse d'une activité rémunérée ou du travail domestique, familial ou personnel. Nous ne voulons ni d'une culture manipulée par les intérêts économiques, ni d'une commercialisation de tous les domaines de la vie. C'est au contraire à l'économie de s'insérer dans une culture de la coexistence.

La culture sociale est une réalité tangible, concrètement vécue par la plupart des gens des villes et des communes. La culture communautaire se traduit par des relations civilisées et solidaires entre les hommes au poste de travail, entre voisins, dans le cadre de débats sur les affaires publiques et dans le partage de l'intimité.

La culture de la coexistence fait ses preuves et se concrétise par la culture politique, par la faculté de concilier l'indispensable consensus fondamental avec le débat d'idées, tout aussi indispensable. Pour cela, il faut faire preuve de tolérance.

1. Egalité de tous les hommes dans une société solidaire

L'égalité sociale des hommes et des femmes

Nous aspirons à une société dans laquelle hommes et femmes soient égaux, libres et solidaires.

Nous aspirons à une société dans laquelle

hommes et femmes puissent à leur convenance oeuvrer dans tous les domaines de la société et,

après s'être acquittés de leur activité rémunérée et de leurs tâches familiales et domestiques, aient suffisamment de temps et d'énergie pour s'adonner à la culture, à l'art, au sport ou aux affaires publiques.

Nous aspirons à une société

qui ne soit plus ségrégée en deux catégories de personnes qui se distingueraient par des patrons de comportement et des modes de pensée prétendument féminins et masculins,

dans laquelle le travail rémunéré auréolé de prestige ne serait plus réservé aux hommes et les tâches domestiques et familiales dévalorisées laissées aux femmes,

dans laquelle une moitié de la population ne serait plus éduquée à dominer l'autre moitié, celle-ci n'étant plus conditionnée à se soumettre.

Encore de nos jours,

la culture dominante est marquée de l'empreinte masculine,

bien que garantie par la constitution, l'égalité sociale des hommes et des femmes n'est pas appliquée,

les femmes sont plus fréquemment victimes de la pauvreté que les hommes,

reléguées au second rang dans les domaines économique, scientifique et artistique, dans les médias,

les femmes se voient attribuer la responsabilité de la sphère domestique, des tâches ménagères et de l'éducation des enfants,

le rôle qu'ont joué les femmes dans l'histoire est passé sous silence ou dénaturé,

les horaires et les formes d'organisation du travail rémunéré et des activités bénévoles sont déterminés en fonction des besoins des hommes,

les femmes sont victimes d'exactions de la part des hommes,

leur droit à une vie sexuelle librement vécue est ignoré.

Toutefois, la conscience qu'ont les femmes d'elles-mêmes évolue rapidement. Plus douloureusement que la plupart des hommes, elles ressentent que toutes et tous, hommes et femmes confondus, répriment partiellement leurs souhaits, étouffent leurs possibilités et leurs virtualités. Elles sont désormais nombreuses les femmes qui battent en brèche un monde agencé par les hommes, qui se dressent sur le chemin des hommes partisans de l'immobilisme. Mais même les hommes commencent à prendre conscience que le primat prétendument masculin de la rationalité et de la détermination sur les sentiments et l'imagination les appauvrit, s'il ne les rend même malades.

Les deux sexes, hommes et femmes confondus, souffrent de cette scission entre un monde masculin et un monde féminin, scission qui les dénature l'un et l'autre, qui les aliène réciproquement.

Nous souhaitons surmonter cette scission. En commençant par nous-mêmes. Juridiquement acquise, la mise de la femme sur un pied d'égalité doit se traduire dans la société, ce qui ne veut pas dire intégration de la femme dans un monde patriarcal, mais refonte de la société.

L'éducation doit préparer les jeunes à cette société, contribuer à resceller cette fissure qui sépare le monde des hommes et celui des femmes et à bousculer une distribution figée de rôles qui perpétuent cette division.

Il nous faut valoriser et répartir différemment le travail. Vouloir répartir équitablement non seulement le travail rémunéré, mais aussi les tâches familiales et domestiques ou les activités personnelles, c'est accorder une absolue priorité à la diminution du temps de travail quotidien. Dans un premier temps, nous aspirons à une réduction générale du temps de travail à six heures par jour et cinq jours par semaine, ce qui permettra aux hommes et aux femmes de mieux combiner activité professionnelle, tâches domestiques et familiales, activités bénévoles et participation à la culture.

Il nous faut une loi égalisant les régimes faits aux hommes et aux femmes, il faut mettre un terme à l'inégalité des salaires, élaborer des plans d'avancement professionnel des femmes, garantir l'égalité des deux sexes dans le droit social, le droit des assurances et de la fonction publique en définissant des droits et des aides spécifiques à la réinsertion professionnelle. Afin d'éviter que les charges spéciales des différentes entreprises mettent en danger les emplois des femmes, il faudra instaurer une péréquation des charges familiales pour financer la protection maternelle, les heures de travail non effectuées par suite

du congé parental et des soins. Les aides financières publiques ne seront octroyées et les marchés passés que si l'égalité est effectivement mise en pratique.

Les crèches et les écoles à la journée sont une des conditions préalables permettant aux hommes et aux femmes de concilier activités professionnelles et familiales. De nouvelles formes d'habitation, la décentralisation des services sociaux fournis aux enfants et aux gens âgés, aux malades et aux handicapés faciliteront le désenclavement du travail familial.

Tout comme les hommes, il importe que les femmes jouissent des mêmes possibilités de mener des activités bénévoles au sein de partis, de syndicats, d'associations et de fédérations, en qualité de juges non professionnels, de membres de conseils de surveillance ou de représentantes de parents. Dans toutes les instances, hommes et femmes devront être représentés pour moitié. Le législateur devra intervenir dès lors que les campagnes en faveur de ces mesures s'avéreront inefficaces. Dans le domaine politique, l'égalité des chances peut exiger une modification des systèmes électoraux au niveau de la fédération, des Länder et des communes.

A l'avenir, tous et toutes, hommes comme femmes, devront faire preuve de ces qualités traditionnellement tenues pour féminines: avoir l'intuition de se mettre à la place des autres, savoir approcher l'autre, recourir à sa propre imagination pour maîtriser des difficultés inopinées, mais avant tout coopérer avec les autres de partenaire à partenaire.

Aspirer à une société humaine, c'est briser le monopole de l'homme.

Coexistence des générations

Dans une société où un nombre sans cesse croissant de gens âgés vivent aux côtés de jeunes dont le nombre diminue constamment, et dans laquelle les formes et les conditions de la cohabitation évoluent sensiblement, les rapports solidaires, plus nécessaires que jamais, doivent être préservés, étendus, protégés et soutenus.

Des transformations culturelles et techniques rapides risquent d'aggraver les tensions entre les générations. Notre politique culturelle, éducationnelle et sociale a pour objet de canaliser ces tensions au profit de la société toute entière. Ce ne sont pas l'incompréhension et la concurrence, mais les expériences partagées et la solidarité qui doivent caractériser les rapports entre les générations.

La vie en famille et en communauté

Les mutations de la société reflètent les mutations des styles de vie et des types de relations. En unissant leurs destinées, les hommes recherchent l'amour, la sécurité, la considération et la chaleur. Pour cela, ils tissent diverses formes de liens durablement conclus, la communauté conjugale en étant la forme la plus fréquente. Tout comme la famille, elle est placée sous la protection de la Loi fondamentale. A notre sens, toutes les formes de partage de la vie peuvent prétendre à la protection et à la sécurité juridiques. Aucune ne devra être discriminée, la relation homosexuelle pas davantage.

Communauté de vie unissant adultes et enfants, la famille suppose entre parents et enfants une responsabilité mutuelle qui ne prend pas fin lorsque les enfants arrivent à l'âge adulte. Il s'agit de ne pas infliger à cette cellule solidaire que constitue la famille les charges qui incombent à l'Etat social.

La lourdeur excessive des charges professionnelles et sociales se répercute sur la famille, laquelle est hors d'état de satisfaire tous les besoins qu'un univers professionnel marqué par une concurrence impitoyable interdit d'exprimer. C'est pourquoi nous devons modifier le monde du travail

également, afin qu'hommes et femmes puissent former un couple de partenaires au sein de la famille, assumer la responsabilité de l'éducation des enfants et contribuer dans une mesure égale à leur subsistance, à l'éducation et aux tâches domestiques.

L'enrichissement personnel de chacun est impensable sans une organisation familiale ou autre qui, de ce fait, mérite d'être reconnue, protégée et aidée par l'Etat et la collectivité. Il est du devoir de l'Etat et des collectivités locales de compenser les charges matérielles de la famille, du moins partiellement, de résorber les inégalités et d'accorder une aide spéciale aux mères ou pères célibataires, aux familles dont les enfants sont malades ou handicapés, ou dont certains membres ne peuvent subvenir par eux-mêmes à leurs propres besoins.

Nous entendons créer des conditions de vie telles que des femmes ne soient plus contraintes d'interrompre leur grossesse. Nous nous savons toutefois incapables de régler tous les conflits humains. Loin de protéger la vie en gestation, la pénalisation de l'avortement a plutôt conduit à menacer et à avilir les femmes. Les poursuites pénales ne sont aucunement de nature à régler les conflits liés à la grossesse. De ce fait, nous voulons prendre les mesures législatives qui s'imposent en dehors du domaine pénal.

Nous voulons protéger la vie en gestation, ce qui n'est possible qu'avec le consentement de la future mère, et non pas contre son gré. Il est donc logique que nous reconnaissions aux femmes la responsabilité et le droit de disposer librement d'elles-mêmes.

Les enfants

Nous aspirons à une société qui fasse une large place aux enfants. Pour pouvoir s'orienter dans un monde très complexe, les enfants ont besoin d'être encouragés et soutenus, de voir leurs aptitudes et leurs inclinations développées par un système éducatif approprié. Les enfants ont besoin d'espace pour jouer et se mouvoir, ils doivent être mis à l'abri d'excessives sollicitations psychiques et physiques, protégés contre les sévices, mais aussi contre la surabondance des médias.

Nous autres sociaux-démocrates, nous souhaitons que les enfants soient considérés comme des sujets de droit autonomes et que les décisions politiques tiennent davantage compte que par le passé de leurs intérêts et de leurs besoins. Parallèlement à l'aide à la famille, il convient à cet effet de mener une politique résolument ouverte sur les enfants dans le cadre urbanistique des villes et des villages, tout particulièrement en ce qui concerne la construction de logements, l'aménagement de la circulation, de jardins d'enfants et de garderies en nombre suffisant.

L'avenir de la jeunesse

Les jeunes mènent une vie qui s'est transformée radicalement, ils fréquentent plus longtemps l'école et obtiennent des diplômes plus élevés. L'évolution de la situation sociale a permis à bon nombre d'entre eux de mener leur vie de manière autonome. Mais le chômage des jeunes, la destruction de l'environnement et la menace nucléaire sont venus transformer et nuancer le système de valeurs et les espérances que les jeunes placent dans la vie. Désormais, la jeunesse est une phase autonome de la vie. Les références et les attentes des jeunes ne sont plus les mêmes. Dans leur grande majorité, les jeunes, notamment les femmes, attendent davantage de la société et de la vie. Plus que jamais, ils sont exposés aux offensives des mass media et du secteur des loisirs. Certaines forces conservatrices tentent d'ancrer les divisions sociales dès le stade de la jeunesse et de diriger les attentes personnelles placées dans la vie sur des stratégies individualistes du chacun pour soi, ce contre quoi tous les sociaux-

démocrates s'insurgent. L'individu ne peut s'épanouir que sur le fondement de chances socialement garanties pour tous.

Les jeunes désirent mener leur vie en toute indépendance, expérimenter diverses formes de vie et de relations, s'essayer à diverses formes d'expression culturelle. Pour cela, il faut qu'ils soient matériellement indépendants. Nous sommes donc favorables à des mesures de promotion répondant aux besoins et prises indépendamment des parents. La couverture sociale minimum doit s'étendre aux jeunes chômeurs également. Nous accorderons à tous les jeunes la chance de mener une vie autonome. Il faut donc que tous les jeunes puissent suivre une formation couronnée par un emploi.
C'est en procédant à un financement ventilé que nous créerons des postes de formation qualifiés et porteurs d'avenir. La réservation de la moitié des postes de formation aux femmes préservera l'égalité des chances.

Afin de permettre aux jeunes d'aménager souverainement leurs loisirs sans être tributaires des offres commerciales, nous souhaitons étendre le réseau de foyers de jeunes et d'institutions culturelles publiques et autogérées. Il conviendra en outre à ce titre d'appuyer les activités politiques des associations de jeunes. Nous souhaitons que les écoliers et les écolières, les jeunes en formation et les étudiants puissent défendre souverainement et démocratiquement leurs propres intérêts, que soient favorisées les relations et la compréhension entre jeunes Allemands et jeunes étrangers. Nous contribuerons ainsi à l'émergence d'une communauté solidaire des peuples au-delà des frontières européennes.

La formation politique, plus large que le simple enseignement de connaissances, fait indissociablement partie du travail mené avec les jeunes. Son but est de développer le sens de l'action pratique et de l'humanité, la solidarité et le sens des responsabilités. Nous appuyons tout particulièrement la formation politique des jeunes parce que la conjonction de la théorie et de la pratique renforce l'aptitude à faire face à l'avenir.

Le troisième âge

Le troisième âge est à notre époque différemment vécu que par le passé. Même au-delà du départ en retraite, de nouveaux projets sont forgés qui, dans des conditions nouvelles, marquent le début d'une nouvelle étape de la vie, enrichie d'une substance et de virtualités nouvelles.

Il va de soi que nos concitoyens plus âgés continuent à se former et à participer à la vie de la collectivité, qu'ils puissent exprimer et représenter leurs intérêts et leurs inclinations dans différentes formes d'organisations, élaborer et mettre en pratique leurs propres vues. Même à un âge avancé, les personnes doivent avoir la chance d'assumer leur responsabilité sociale, d'exercer leurs droits et de remplir leurs obligations. Nous les y encouragerons.

Le capital d'expériences accumulées par la génération plus âgée dans la vie et le travail est précieux pour tous. Une répartition intelligente des tâches et une coopération entre les générations supposent que soit abattue la frontière imperméable qui sépare formation, vie professionnelle et retraite.

Comme par le passé, plus le nombre d'années est important, plus grands sont les risques sociaux et personnels. L'égalité des chances à un âge avancé est favorisée par des mesures solidaires et sociales pouvant même intervenir lors d'une phase antérieure.

La sécurité des retraites accordées à tous, la couverture des risques de maladie, les formes d'habitation, les planifications urbaines et sociales permettant de mener une vie autonome et choisie à la guise de chacun permettront aux plus âgés de

s'associer avec les mêmes droits et la même responsabilité à la vie de la collectivité. Les services sociaux devront être élargis et fédérés de telle sorte que les gens âgés puissent rester aussi longtemps que possible dans le cadre qui leur est familier. En ce qui concerne les soins à domicile apportés aux gens âgés, des mesures d'appoint complétant le tissu familial s'imposent.

Nous voulons éviter que les personnes âgées ne sombrent dans l'isolement, nous voulons faire en sorte que leur dignité soit respectée et que l'oeuvre de leur vie soit reconnue par la collectivité.

Solidarité interculturelle

La République fédérale d'Allemagne est peuplée de citoyens dont la nationalité, la culture et la religion sont multiples. Désormais, les pays européens sont multiculturels. Si des étrangers vivent en République fédérale, de nombreux Allemands vivent eux aussi à l'étranger. Un grand nombre de nos concitoyens étrangers vivent encore socialement et culturellement isolés, ils sont les victimes de discriminations, notamment les enfants tiraillés entre deux cultures.

La diversité culturelle est source d'enrichissement. Nous entreprendrons par conséquent tout ce qui est en notre pouvoir pour favoriser la compréhension, le respect et la coopération entre les cultures et les nationalités différentes et pour permettre l'intégration et la participation.

Nous voulons élargir les droits de résidence des étrangers et leur accorder le droit de vote au niveau des communes. Le droit d'asile accordé aux réfugiés politiques doit rester un droit fondamental intangible. La persécution politique englobe les motifs attenants au sexe et à la race. Chaque époux a un droit de résidence spécifique.

Au-delà de la société de classes

Notre société se caractérise par des privilèges, traditionnels et nouveaux. L'injuste répartition des revenus, des richesses et des chances divise la société en deux groupes, le groupe de ceux qui disposent des autres et le groupe de ceux qui en sont les victimes et dont l'autodétermination et la participation politique ne tardent pas à se heurter à des frontières étroitement tracées, ce qui par contrecoup se répercute sur la manifestation de la volonté dans la politique et l'Etat.

Nous aspirons à une société solidaire d'hommes libres et égaux, sans privilèges de classe, et dont les membres jouissent des mêmes droits à décider de leur vie et de leur travail. Le système social nouveau vers lequel tend le socialisme démocratique sera exempt de toute barrière entre les classes. Nous voulons y parvenir en abolissant les privilèges et en parachevant la démocratie.

2. L'avenir du travail et des loisirs

Importance du travail

Non seulement le travail est une condition de l'existence, mais il est en outre une dimension essentielle de la vie humaine. Par leur travail, les hommes produisent non seulement les moyens et les services dont ils ont besoin pour vivre, mais encore ils déterminent les circonstances de leur vie. Le travail satisfait les besoins humains et en crée de nouveaux. Le travail et la nature sont des sources de richesse.

La somme de travail à fournir, son type d'organisation, d'aménagement et de répartition dépendent du degré de développement des forces productives, des rapports de force au sein de la société et des traditions culturelles. Ce principe s'applique tout autant au travail rémunéré qu'aux tâches familiales, aux travaux collectifs et aux activités librement choisies. Tous ces types d'activités sont liés par une interdépendance réciproque, leur conjonction détermine la qualité de notre vie. La répartition et l'organisation du travail, les horaires et la somme de travail, la nature et les formes du travail étant le fait de l'homme, ils se prêtent donc à un aménagement par la politique. Tout type de travail est créateur de richesses, susceptible de combler et d'enrichir les hommes. Mais il peut également être une source d'aliénation et de souffrance. Toute forme de travail est tributaire des autres. C'est de leur conjonction que dépendra la qualité de notre vie.

Les joies et les peines que procure le travail ont toujours fait partie de la vie humaine. Les hommes développent leur personnalité en façonnant des matières, en se servant d'outils et de machines, en projetant, planifiant et organisant, en collaborant et en se répartissant le travail avec d'autres dans la société, en entreprise et dans les ménages. Les souffrances sont la résultante d'un surcroît de travail ou du désoeuvrement, des risques pour la santé et d'une activité qui n'est pas à la mesure de l'homme, de l'oppression et de l'aliénation. Mais le travail peut aussi affliger s'il est réparti de manière inhumaine ou s'il est accompli dans l'isolement social.

L'histoire du travail est aussi l'histoire de la technique. La technique permet de créer des richesses, de susciter le bien-être et d'alléger les tâches. Toutefois, son utilisation sociale a exposé à la pauvreté, à la maladie, à la dépendance et à l'aliénation celles et ceux dont la seule richesse est pratiquement la force de travail.

Notre avenir sera essentiellement fonction de la nature et du volume de notre travail. Les activités rémunérées d'une part et les activités non rémunérées d'autre part, mais socialement tout aussi indispensables, de type domestique, familial et communautaire, sont réparties et valorisées inéquitablement. Conséquence, les conditions de travail, de vie et d'épanouissement sont inégalement réparties entre les sexes.

Le travail rémunéré est une condition cardinale de la conscience et du respect qu'ont les hommes d'eux-mêmes. Il est une source d'autonomie et de considération sociale, il détermine les chances de vie et d'accomplissement, facilite l'engagement social et politique et garantit l'indépendance matérielle.

Il faut que toutes les formes socialement nécessaires du travail soient équitablement valorisées et réparties entre hommes et femmes. Chacun doit pouvoir vaquer à ses occupations familiales et collectives sans en pâtir au niveau professionnel.

La richesse sociale à laquelle nous sommes parvenus grâce à la libération des forces productives autorise des réductions radicales du temps de travail et élargit les possibilités d'améliorer les conditions de travail et de vie. Ainsi, les objectifs traditionnels des sociaux-démocrates sont désormais possibles:

- prospérité générale et protection sociale
- extension de l'infrastructure sociale
- juste répartition des chances dans la vie professionnelle et la vie tout court
- juste répartition entre hommes et femmes des différentes formes du travail socialement indispensable
- éducation et formation continue pour tous
- augmentation du temps consacré à la vie privée et familiale, aux loisirs et aux activités communautaires
- activités créatives et participation à la vie culturelle
- épanouissement dans le travail
- amélioration de la qualité du travail
- développement des formes supplétives d'organisation du travail
- développement de la cogestion et démocratisation de l'économie.

Mutation structurelle du travail rémunéré

Le travail est actuellement en pleine mutation structurelle. S'agissant des activités

professionnelles, cette mutation est caractérisée par l'assouplissement et l'automatisation de la production, des services et de l'administration, par de nouvelles technologies de communication et de gestion, par l'application de techniques biochimiques et génétiques, ainsi que par la rapide propagation de matériaux, de procédés, de produits et de services d'un type nouveau.

Les hommes doivent faire face à un flot d'informations toujours plus nombreuses et s'adapter à des transformations toujours plus rapides. Plus que par le passé, il importe de planifier et de mettre au point, de contrôler et de surveiller, de détecter et de rectifier des erreurs. A l'avenir, personne n'échappera à la nécessité plus pressante que jamais de s'informer et d'acquérir des connaissances nouvelles.

L'intensité et la productivité croissantes du travail humain rendent possible une amélioration de la qualité de la vie, une élévation du bien-être et des loisirs accrus. Mais elles peuvent aussi être génératrices d'une aggravation du chômage, de l'exclusion de nombreuses personnes du monde du travail, de nouvelles contraintes corporelles, mentales et psychologiques, de nouveaux risques et de nouveaux dangers provenant du milieu professionnel ambiant.

Risques encourus par la population active

Considérant la portée et la durée de ces bouleversements, il est évident que, à défaut d'une nouvelle politique du travail, assujettie au droit au travail, le chômage généralisé restera l'un des principaux problèmes sociaux. La proportion des chômeurs de longue durée sera en recrudescence, le nombre des exclus du marché du travail, personnes âgées ou handicapées, femmes faiblement qualifiées, jeunes et étrangers, en augmentation, le nombre des embauches sans aucune protection en progression.

Tout cela peut déboucher sur une insupportable polarisation des conditions de vie, sur une fracture de notre pays entre régions prospères et régions appauvries. Les salariés se livrent une concurrence plus sévère, la solidarité a du mal à s'exprimer. De nouvelles formes d'inégalité surgissent: la qualification et la disposition au travail sont refoulées au second plan par des préoccupations afférentes à l'âge, au sexe, à la nationalité du postulant, à son origine géographique, Nord ou Sud, à son domicile, milieu rural ou urbain.

Parallèlement, le nombre des retraités sera en augmentation, l'âge moyen de la population active plus élevé.

Ce ne sont ni les capitaux, ni les besoins inassouvis qui manquent. Vu la richesse de notre société, compte tenu des nombreuses tâches qui restent à accomplir, le chômage de masse est une tare sociale qui, à longue échéance, met la démocratie en péril. Notre société ne se retrouvera pas à court de travail.

Pour une nouvelle politique du travail

Le droit au travail est un droit de l'homme. Il est du devoir d'un Etat démocratique et social de garantir le plein emploi. Le chômage n'est pas un risque individuel et passager qu'une assurance pourrait couvrir, mais un problème social se prêtant par conséquent à une solution politique.

Plus lourdes sont les charges économiques et sociales qui pèsent sur les peuples par suite d'un chômage élevé, plus forte est la tentation protectionniste de ménager des avantages à sa propre économie aux dépens des autres.

Nous considérons par contre qu'il est impératif que tous les pays concernés mènent une action commune et concertée pour lutter contre le chômage de masse, la condition en étant toutefois que nous soyons disposés à mettre en oeuvre dans notre propre pays une politique efficace de créations d'emplois.

Il ost nécessaire d'agencer des mesures qui
- créent des emplois raisonnables et durables pour tous et qui, en outre,
- réduisent efficacement et rapidement la pollution, en particulier en ce qui concerne la consommation d'énergie,
- aménagent des conditions de travail plus humaines,
- préservent la compétitivité internationale de la République fédérale d'Allemagne,
- favorisent les connaissances, la volonté de s'engager et la créativité des personnes,
- autorisent de nouvelles évolutions sociales et culturelles.

De nombreux hommes sont encore démunis de tout. Une répartition plus équitable des revenus entraîne des compensations sociales et crée un surcroît de la demande, et partant d'emplois.

Le renouveau écologique est générateur d'emplois supplémentaires, qu'il s'agisse du retraitement de vieilles charges, de la protection préventive de l'environnement, d'une agriculture en meilleure harmonie avec la nature, du remodelage des réseaux de transports ou du système énergétique. Les économies d'énergie, la décentralisation de l'approvisionnement en énergie, le retraitement des déchets, la substitution de produits écophiles à des produits toxiques pour l'environnement sont une source de créations d'emplois. Il reste à redessiner des villes et des villages, à construire et à réhabiliter des logements, à étendre les réseaux de transports interurbains et à préserver le patrimoine culturel.

Les besoins en prestations sociales sont eux aussi en augmentation. Nous souhaitons améliorer les prestations des services publics et en élargir la gamme, notamment pour les personnes et les catégories défavorisées. L'éducation, la formation permanente, la culture, la recherche et la science ont besoin de bras et de cerveaux. Il faut s'occuper des enfants, encadrer les jeunes, soigner des malades et un nombre croissant de personnes âgées, assurer l'insertion sociale des étrangers et de leurs enfants, intégrer et suivre les handicapés, prévenir la toxicomanie et traiter les toxicomanes, accompagner les handicapés psychiques, resocialiser les délinquants, organiser l'aide et l'entraide, fédérer les services sociaux en un réseau étendu d'antennes ambulatoires et d'établissements.

La réduction du temps de travail, une contribution au plein emploi et à la disposition souveraine du temps libre

Nous voulons mettre à profit le gain de productivité pour réduire le temps de travail, cette réduction ne signifiant toutefois pas ipso facto une réduction du temps d'utilisation des machines. La réduction du temps de travail restera à l'avenir une contribution essentielle à l'amélioration de la qualité de la vie, réduisant la lourdeur des tâches professionnelles, créant des temps vides consacrés aux activités autres que rémunérées, facilitant l'accès aux loisirs, aux activités culturelles et sociales et génératrice d'emplois.

La réduction du temps de travail est d'autant plus nécessaire dès lors que tous les hommes et toutes les femmes peuvent exercer une activité rémunérée. Le partage égalitaire des tâches domestiques entre deux partenaires ne peut fonctionner que si la durée du travail quotidien est réduite. C'est pourquoi nous visons la généralisation de la journée de six heures de travail et de la semaine de 30 heures.

La durée normale du travail étant réduite, il sera d'autant plus urgent de répartir équitablement les revenus et d'augmenter les salaires et les traitements en fonction des catégories de revenus.

Un assouplissement des horaires de travail ne permet de mieux disposer librement de son temps que s'il est orienté sur les besoins des salariés et garanti collectivement. Dans ce contexte, il faudra veiller à définir des cadences qui conviennent à la santé, à la capacité de rendement personnelle et aux relations sociales. Le travail effectué les samedis ne doit pas devenir la règle. C'est seulement dans des cas exceptionnels et à défaut d'une autre solution qu'il sera possible de travailler le dimanche. Les postes de nuit, nuisibles à la santé, ne seront tolérés qu'à titre exceptionnel. La loi définira un plafond à appliquer aux heures supplémentaires. Le travail effectué à des heures inhabituelles fonde un droit à une compensation adéquate.

Tous les salariés devront avoir la possibilité de réduire la durée de leur activité rémunérée, ou de l'interrompre,
- pour se consacrer à l'éducation des enfants,
- pour se perfectionner, même dans le cadre d'une année sabbatique,
- pour soigner les personnes âgées, les malades ou les handicapés,
- pour prendre progressivement leur retraite.

Nous ferons en sorte que, dans de tels cas, l'emploi et la couverture sociale restent garantis. Nous élaborerons des modèles de financement que nous ferons appliquer conjointement avec les partenaires sociaux. Nous entendons par ailleurs aménager le droit du travail de telle sorte qu'il soit possible d'interrompre provisoirement son activité professionnelle, puis de retrouver son emploi.

Les embauches exemptes de toute protection sont inadmissibles, le travail en régie devra être prohibé. Nous demandons un code du travail permettant de placer toutes les modalités d'emploi sous la protection d'un droit du travail unifié. Toutes les formes de travail rémunéré devront être garanties en conformité avec les modalités normales, ce qui n'implique pas le maintien de structures horaires inflexibles, mais au contraire la mise de toutes les formes de travail rémunéré sous la protection du droit du travail et du droit social. Autant que faire se peut, nous préférons financer des emplois que le chômage. Nous souhaitons que toute personne victime d'un licenciement se voie proposer un nouveau poste ou une qualification complémentaire.

Pour un monde du travail aménagé à l'échelle humaine

Nos revendications relatives à l'aménagement du travail rémunéré portent sur l'humanisation, la qualification et la démocratisation. Ces trois objectifs sont interdépendants.

Pour être à l'échelle de l'homme, le monde du travail requiert en premier lieu que les travailleurs soient mis à l'abri de conditions de travail qui nuisent à leur santé et qui les usent. Il est inadmissible que certains travaux soient effectués sur des substances délétères, dans un environnement ambiant fait de bruit, de chaleur, d'émanations gazeuses, de radiations et de poussière, mais aussi selon des techniques qui accentuent la répititivité des tâches et les sollicitations nerveuses, les contrôles et l'aliénation, tout en déresponsabilisant les travailleurs. Dans toutes les professions, les conditions et les exigences du travail doivent convenir même à celles et à ceux qui sont désavantagés par une qualification insuffisante, par une santé défaillante ou par leur âge.

Il nous faudra donc étendre la sécurité du travail et la protection de la santé, et promouvoir des technologies et des formes d'organisation à l'échelle humaine. Il est du devoir de l'Etat d'apporter son appui aux partenaires sociaux, à l'économie et à la science lorsque sont expérimentées de nouvelles solutions en entreprise, et de veiller à la propagation des connaissances relatives à un aménagement du travail à la mesure de l'homme.

L'humanisation du travail porte par ailleurs sur la créativité, les talents d'organisateur, les aptitudes professionnelles et sociales des salariés, lesquels ont besoin d'un travail dont le contenu soit sensé, de marges de manoeuvre élargies, d'une autonomie accrue, d'une qualification améliorée, ainsi que d'une cogestion et d'une participation renforcées.

La qualité du travail passe nécessairement par une meilleure qualification. Il faut accorder à tous les salariés le droit à une formation professionnelle et continue pendant toute leur vie active, ce droit devant être ancré dans la loi, tout comme un congé étendu de formation professionnelle.

Il est grâce aux nouvelles techniques possible d'imaginer de nouvelles formes d'organisation du travail, de dépasser la monotonie et la parcellisation des tâches, de généraliser la collaboration sur la base du partenariat, ce qui a le double mérite d'humaniser le travail et d'en augmenter l'efficience. Il faut mettre à profit toute occasion offerte par l'innovation technique de rendre superflues ou de dépasser les contraintes hiérarchiques, de décentraliser et de démocratiser le travail en entreprise. Il n'est désormais plus utopique de concevoir un travail aménagé collégialement et individuellement, se substituant fréquemment à des directives téléguidées.

Il est impossible à des salariés vidés, abrutis ou avilis par leur travail de compenser ces nuisances pendant leurs loisirs. Une activité rémunérée humaine, démocratiquement organisée et assortie de protections sociales est de ce fait indissociable d'une vie digne de l'être humain.

L'humanisation du monde du travail passe par la mise en place de conditions de travail adéquates à tous les niveaux de la technique et de l'organisation, l'élévation du niveau des attentes devant être prise en compte.

Dotés de prérogatives élargies en matière de cogestion, les travailleurs feront leur affaire personnelle d'une démocratisation visant à conférer au travail un caractère libérateur. L'état de sujétion dont étaient prisonniers les salariés se transforme en démocratie salariale.

Il revient aux salariés d'avoir voix délibérative pour toute décision concernant les tâches assignées et les objectifs fixés, les types d'organisation et les horaires. La cogestion est en outre nécessaire pour des questions relatives à de nouvelles possibilités d'emploi, à la compatibilité des postes de travail avec les impératifs écologiques et sociaux. Nous définirons le cadre juridique requis à cet effet dans la fonction publique également.

Le travail au sein de la famille

L'éducation des enfants et le travail au sein de la famille maintiennent la vitalité de notre société. Ils méritent d'être reconnus et protégés par la société. L'humanisation, la diminution et la répartition équitable des activités rémunérées se répercutent favorablement sur le travail dans la famille. Tout comme les activités rémunérées, les tâches familiales et domestiques doivent être l'affaire des deux sexes. Tout comme les autres formes de travail, ces tâches offrent la possibilité d'un épanouissement de la personne. Mais elles peuvent aussi constituer un lourd handicap et entraver le développement des individus.

Si elle est menée à proximité du domicile, l'activité professionnelle est de nature à améliorer la qualité de la vie, à mieux se concilier avec les activités au sein de la famille. Il faut donc préserver et multiplier de tels postes de travail. Les activités professionnelles d'une part et domestiques d'autre part se marieront d'autant mieux que les foyers disposeront de logements convenables, de centres commerciaux décentralisés et d'infrastructures développées au niveau local.

La prévoyance vieillesse doit tenir compte des années consacrées à l'éducation et

aux soins apportés aux enfants. Au cours des trois premières années de la vie d'un enfant, le père et la mère doivent pouvoir prétendre à un congé de paternité et de maternité sans perte de salaire. Quiconque s'est retiré de la vie active pour se consacrer à l'éducation des enfants doit avoir un droit à la réinsertion. Il conviendra de prendre en ligne de compte cette période au moment de l'embauche et de la promotion professionnelle, outre le droit à une meilleure qualification et à un avancement en fonction des aptitudes et des inclinations.

Loisirs et temps libre

La vie humaine se déroule au rythme du travail et du repos, de la tension et de la détente. La réduction de la durée du travail a pour corollaire une augmentation du temps à la libre disposition de tout un chacun. Nous nous refusons à ce que ce surcroît de temps libre profite à l'industrie des loisirs. Chacun doit avoir la faculté de s'engager en faveur de son quartier ou de l'environnement, d'assumer des missions syndicales ou politiques, d'opter librement pour une activité créatrice. Il incombe à la société d'améliorer les conditions préalables à l'exercice de tels droits.

La vie culturelle

Objectifs de l'éducation

A notre sens, l'éducation ne se limite pas à la qualification et à la promotion professionnelles. Bien davantage, l'éducation a une valeur en soi pour l'épanouissement de la personne humaine.

L'éducation a pour mission d'aider à comprendre ses propres origines et de mettre les personnes à même de se comprendre, soi-même et les autres, y compris celles et ceux qui appartiennent à d'autres cultures. L'éducation doit permettre de faire un travail librement choisi et de mettre à profit le temps gagné sur les activités professionnelles, familiales et domestiques pour s'adonner à des activités personnelles, culturelles, sociales et politiques. L'éducation doit faciliter l'orientation au sein d'une société toujours plus complexe, un usage judicieux de la technique et des moyens de production et la protection de l'environnement. Elle doit viser à encourager la créativité et permettre de faire un tri parmi la profusion d'activités récréatives et informatives. Il importe qu'elle aide les jeunes à sortir personnellement enrichis des événements fondamentaux de la vie humaine.

Les sentiments, la raison, les aptitudes intellectuelles, le sens pratique, autant d'aspects qui sont tributaires de l'éducation, grâce à laquelle l'esprit s'ouvrira à la nature, le sens des responsabilités vis-à-vis du prochain sera éveillé et la solidarité dans les comportements mise en pratique.

L'éducation doit permettre de comprendre la diversité des cultures européennes comme un enrichissement de sa propre vie personnelle.

L'éducation au sens large a pour autre raison d'être de bien préparer à la vie active et à la profession: dans un monde du travail faisant appel à des équipes confrontées à des tâches d'exécution et d'élaboration sans cesse renouvelées, l'épanouissement, voire même la réussite, seront d'autant plus vraisemblables que l'éducation cessera précisément d'être étroitement axée sur ces mêmes objectifs.

L'éducation doit être ouverte à toutes et à tous. Les lycéens, les jeunes en formation et les étudiants devront être mis financièrement en état de choisir librement et de manière responsable leur voie professionnelle indépendamment des ressources de leurs parents. Complété par une première formation, un cycle d'études ouvre la voie à une vie consacrée à l'apprentissage et à une participation à la vie sociale, culturelle et politique.

Réforme et extension du système éducatif

En matière d'éducation, nous considérons que l'égalité des chances est impérative. Au cours des dernières décennies, nous nous sommes rapprochés de l'éducation pour tous. Nous avons ouvert aux enfants de toutes couches sociales l'accès à la qualification. La scolarité obligatoire a été prolongée. Jamais par le passé, les jeunes filles et les femmes n'avaient été à ce point intégrées aux cycles éducatif et formatif.

Notre système éducatif doit faire face à de nouveaux défis. L'élargissement quantitatif doit se doubler d'une amélioration qualitative.

Nous aspirons à l'intégration de la formation générale, politique et professionnelle à tous les niveaux éducatifs.

Nous souhaitons proposer des écoles intégrées qui favorisent l'égalité des chances, l'apprentissage social et l'interaction entre enseignement des connaissances, travail communautaire et activités ludiques.

Il convient d'ouvrir les écoles sur le monde du travail, mais surtout de les intégrer à la vie des municipalités et des communes. Nous souhaitons que les intéressés puissent participer plus largement au choix de la filière éducative, que les institutions chargées de la formation jouissent d'une plus grande latitude pédagogique. Il incombe à l'Etat de définir un cadre dans lequel il soit possible à la volonté de se manifester et de s'affirmer sur place. Nous accordons notre appui à des écoles pilotes expérimentant de nouvelles formes d'apprentissage et d'enseignement.

Nous voulons combattre les préjugés et les discriminations, assurer l'éducation commune des garçons et des filles, des enfants étrangers et allemands, des handicapés et des non-handicapés.

Nous voulons associer l'enseignement du savoir à l'apprentissage social, entre autres pour tempérer les effets d'une concurrence toujours plus vive dans le monde du travail.

Dans son acception sociale-démocrate, la politique éducative a pour objectif non pas de dégager une élite, mais de favoriser l'éducation de tous. Nous voulons des écoles proposant une grande diversité de cycles formatifs et de certificats tenant compte de la diversité des aptitudes et des penchants des écoliers, nous voulons les appuyer au cas par cas et, de la sorte, parvenir à une meilleure égalité des chances. L'école intégrée répond le mieux à nos objectifs en matière d'éducation.

Formation professionnelle et formation continue

La formation professionnelle joue un rôle central pour l'évolution personnelle et professionnelle. De ce fait, tous les jeunes ont droit à un poste de formation. Cette formation doit leur permettre d'exercer une profession, de se perfectionner à intervalles réguliers et de participer à l'édification de la collectivité. Elle doit donc englober une large formation professionnelle de base et favoriser l'éclosion d'aptitudes aussi bien professionnelles qu'extraprofessionnelles. Le système de double formation, en entreprise et dans une école professionnelle, confère à l'Etat une responsabilité particulière.

Les jeunes filles et les femmes ne doivent être défavorisées ni lors de la formation professionnelle, ni lors de la formation continue, ni lors de leur entrée dans le monde du travail.

La mutation rapide des structures requiert que la formation continue bénéficie du même régime que l'école et la formation initiale. Il importe donc que la formation continue générale, professionnelle, politique et culturelle dont sont redevables les communes constituent désormais le quatrième pilier du système éducatif. L'Etat doit ouvrir les portes d'une nouvelle quali-

fication et de l'exercice d'une nouvelle profession, tout particulièrement en faveur des personnes désavantagées lors de la formation et dans leur vie active, ou dont les compétences sont dévalorisées par l'évolution des techniques.

Pour faire contrepoids à la formation continue en entreprise, il est nécessaire que les collectivités publiques proposent ou encouragent des cycles de formation continue en nombre suffisant. Les entreprises doivent prendre en charge une part des coûts occasionnés par la formation professionnelle et par les cycles de perfectionnement.

La formation continue prévue pendant la vie active doit être d'une durée pour le moins égale à celle de la formation initiale.

L'enseignement universitaire, la science et la recherche

La démocratisation de l'université reste un de nos objectifs majeurs. Les études et la formation continue doivent être ouvertes également aux personnes ayant acquis leurs aptitudes dans le cadre de leur profession ou d'autres activités sociales. La recherche et l'enseignement doivent accorder une plus grande place que par le passé aux problèmes du monde du travail.

Toutes les catégories universitaires doivent jouir du droit à être consultées et entendues. Nous nous proposons d'élargir la marge de manoeuvre universitaire réservée à des réformes et à de nouveaux cycles. Les sciences sociales et humaines doivent bénéficier du même appui que les sciences naturelles et les techniques. Qu'elles soient naturelles, sociales ou humaines, les sciences forment un tout indissociable.

Nous voulons mettre tout en oeuvre afin que la qualité de la science et de la recherche satisfasse à des critères internationaux.

La liberté et la responsabilité des sciences sont interdépendantes. Le scientifique revendiquant de la société la liberté de la recherche doit être disposé à assumer la responsabilité des conséquences que la science appliquée entraîne. La société doit mettre la liberté de la science et du chercheur à l'abri du pouvoir politique et économique. La liberté de la science ne saurait aller sans la liberté de mener des débats sans aucune contrainte, et la publication régulière des résultats des recherches.

Nous sommes préoccupés d'assister à la création d'un nombre croissant d'instituts au sein desquels la recherche est subordonnée à des buts exclusivement militaires ou économiques. Ces instituts immobilisent des potentiels disponibles et empêchent la recherche d'élaborer des approches optionnelles. En coupant la collectivité des résultats de leurs recherches, ils entravent le processus d'acquisition des connaissances.

En règle générale, la recherche scientifique n'est soumise au contrôle social qu'au moment de la mise en pratique de ses résultats. Toutefois, lorsque des projets scientifiques violent des normes éthiques ou comportent des risques inacceptables, le législateur doit prohiber les méthodes et les procédés de la recherche. Nous pensons en particulier aux armes de destruction massive, aux expérimentations médicales sur l'homme, aux empiétements sur les droits de la personnalité et aux développements du génie génétique, notamment aux modifications apportées à l'héritage génétique de l'homme.

Nous souhaitons instaurer le contrôle social d'expériences discutables d'un point de vue éthique en suggérant des discussions publiques sur l'admissibilité de procédés scientifiques et en mettant en place des commissions d'éthique. Si la dignité humaine, le droit à la vie ou la protection de la nature l'exigent, l'Etat a le droit et le devoir d'intervenir dans la recherche par le biais d'interdictions et de contraintes.

La vie culturelle en démocratie

Dès ses origines, le mouvement ouvrier entendait être un mouvement culturel également. Ancré dans la tradition de l'humanisme européen et de la philosophie des lumières, il plaida en faveur de la liberté de l'expression artistique et aspirait à l'universalité de l'accès aux richesses culturelles. Comme par le passé, ces objectifs nous obligent.

Notre notion de la culture dépasse les frontières de la littérature, de la musique, de l'art et de la science. Tout spécialement dans une mégaculture de la cohabitation, ces domaines périphériques amorcent un mouvement de recentrage au sein de la société.

Le développement des loisirs est corrélatif à un accroissement des possibilités d'exercer une activité culturelle propre, constituant le vecteur d'aptitudes intellectuelles et émotionnelles, de l'imagination et de la créativité. C'est dans ce cadre que s'élaborent des valeurs, des images et des modes de pensée qui vont déterminer entre autres l'avenir de notre démocratie. Les courants et les groupements attentatoires à la dignité de l'homme, par exemple d'obédience fasciste ou néonazie, se heurteront à une condamnation sans appel de notre part.

Notre politique et nos activités culturelles se mesurent à l'aune de nos valeurs fondamentales et de notre tradition. Nous voulons former des esprits critiques, encourager toute vie menée de manière active et solidaire, faire progresser l'émancipation personnelle et sociale.

Nous sommes conscients que nous ne pouvons marquer de notre empreinte la vie culturelle de la société que si le travail culturel des sociaux-démocrates prend son essor au sein de notre propre parti, dans le type de relations humaines qu'il cultive, dans ses méthodes de travail, sa faculté à assimiler et à intérioriser les impulsions culturelles.

Nous apportons notre appui à un grand nombre de formes d'expression culturelle dans des groupes et des projets, au niveau des quartiers et des zones urbaines habitées. L'art doit devenir l'affaire du plus grand nombre. Dans la mesure où elles ne sont pas inhérentes aux produits mêmes de la culture, nous souhaitons abattre les barrières qui bloquent l'accès à la culture et à l'instruction.

Nous considérons toutefois qu'une vie culturelle vivante et diversifiée, faisant pièce à des loisirs consommés suivant des normes définies à l'échelle industrielle, est davantage que la somme des activités librement adoptées. Il est dans notre but de favoriser les échanges entre divers milieux et diverses subdivisions de la culture. L'objection et le défi sont l'expression du dynamisme culturel.

Pour pouvoir se présenter au public, l'art et la culture doivent disposer d'endroits adéquats. Il incombe aux responsables politiques de créer les conditions préalables et d'appuyer les artistes, hommes et femmes confondus. La politique culturelle est une mission incontournable des pouvoirs publics. Bien loin de jouer un rôle tutélaire, l'Etat doit être le garant de la diversité culturelle.

La responsabilité des médias

Nos modes de vie, notre vie sociale et politique sont dans une mesure croissante modelés par les médias, et par l'électronique en particulier. Ainsi, une nouvelle industrie des médias, dominée par des grands groupes nationaux et internationaux, est en mesure d'exercer des pouvoirs exorbitants sur la vie culturelle, les sentiments et les pensées des hommes et des femmes.

Nous autres sociaux-démocrates, nous plaidons en faveur de la diversité de la culture et de la presse. Nous voulons garantir et étendre l'indépendance des médias par rapport à l'Etat, mais aussi

aux puissants groupes économiques et sociaux. Toutes celles et tous ceux qui sont parties prenantes dans les médias, notamment celles et ceux qui prêtent leur concours aux programmes et au travail de rédaction doivent avoir leur mot à dire.

L'avènement de l'électronique n'a rien enlevé de leur importance aux journaux, aux revues et aux livres en tant que moyens d'une information extensive et approfondie. Notre civilisation est tributaire de la lecture, laquelle mérite toute notre attention.

Il incombe au secteur audiovisuel de droit public de pourvoir aux besoins de base, à savoir une large gamme d'informations, la possibilité de se faire une opinion, le divertissement, les émissions culturelles et les émissions pour les consommateurs. Il convient donc de garantir l'existence et le développement de la radio de droit public, notamment de la mettre à l'abri d'influences exercées par des partis politiques et de la préserver de la dépendance économique. Nous attendons de la radio publique des programmes qui ne soient pas subordonnés au seul taux d'écoute et qui ne sacrifient pas des émissions critiques et dérangeantes à une trop commode impartialité. Dans les domaines du divertissement et du journalisme, tous ceux qui jettent un regard critique sur la réalité et qui ont des idées neuves sont assurés de notre soutien.

Parce qu'elle peut contribuer à préserver l'identité culturelle de l'Europe, des pays et des régions qui la composent, l'industrie cinématographique allemande et européenne mérite notre considération.

Le sport

Le sport fait partie intégrante de la culture, il contribue à la qualité de la vie et à la joie de vivre. C'est pourquoi nous reprenons à notre compte le principe, formulé par le mouvement sportif ouvrier, du sport de masse. Nous accordons un intérêt prioritaire au sport à grande échelle et au sport pour les handicapés. Mais nous favorisons également le sport de haute compétition, à condition qu'il n'attente pas à la dignité de l'homme et qu'il garantisse l'autodétermination de l'athlète. Si nécessaire, des mesures législatives devront être prises pour garantir ces conditions préalables. Il reviendra à l'Etat à l'échelon fédéral, aux Länder et aux communes de promouvoir le sport en traitant d'égal à égal avec ses organisations indépendantes.

3. Une société solidaire passe par la justice sociale

La politique sociale, ou la solidarité vécue

La politique sociale a pour objectif de faire de la solidarité l'idée force innervant la société toute entière. Elle implique donc à nos yeux une vision globale de la société, une dimension globale de l'action politique.

La solidarité ne supplée pas à la responsabilité de chacun, elle est inconciliable avec la mise sous tutelle. Il s'agit d'un secours permettant au bénéficiaire de sortir d'un mauvais pas. Le mouvement ouvrier a dû lutter pendant des décennies pour arriver à cet Etat social que nous préserverons et raffermirons.

Au sein d'une communauté solidaire, les jeunes se préoccupent des gens âgés, les personnes en bonne santé des malades et des handicapés, la population active des chômeurs. Nous sommes opposés à toute privatisation des risques élémentaires de l'existence.

Une politique sociale qui se limiterait à réparer les dommages survenus serait inhumaine et ne tarderait pas à s'épuiser financièrement. La protection la plus efficace passe par la prévention. La politique sociale n'a pas pour simple objet de réparer les dégâts et d'intervenir en cas d'urgence, mais en outre d'aménager l'avenir, de configurer des conditions de vie et de travail à l'échelle humaine. La politique écologique de protection de la santé, l'humanisation du travail, la lutte contre le chômage et la répartition plus équitable des revenus sont des volets essentiels d'une politique sociale préventive.

Nous souhaitons que les familles et les particuliers disposent de logements salubres au loyer modéré, suffisamment nombreux et adaptés à leurs besoins. Le droit au logement est tout aussi fondamental que le droit au travail et à l'éducation. Chacun a droit à un logement digne. Les locataires doivent être durablement protégés par un droit social réglementant la location. Il incombe à l'Etat et à la société de venir en aide aux personnes incapables par leurs propres moyens de faire valoir leurs droits légitimes à un logement, ou encore aux minorités qui se heurtent au refus des acteurs sur le marché du logement. La construction de logements sociaux destinés à la location et l'accession à la propriété restent donc d'absolues nécessités.

Le droit à la protection sociale

La Loi fondamentale impose à l'Etat la responsabilité sociale et le devoir de garantir la justice sociale.

Les pierres angulaires de l'Etat social sont constituées par une participation et une protection sociales garanties par l'Etat, par le droit à des prestations sociales exigibles par voie de justice et par la protection juridique et statutaire des salariés.

Le respect ou la violation de la dignité de la personne humaine est fonction de sa faculté à exiger des prestations sociales fondées sur des prétentions juridiques ou, au contraire, de la nécessité dans laquelle elle se trouve d'être gratifiée de subsides de bienfaisance, ou encore des droits et des obligations qui, dans le travail, lui incombent au même titre qu'à l'employeur, ou au contraire de l'arbitraire à laquelle elle est livrée de la part de l'employeur. Il est essentiel de pouvoir recourir à une aide sociale sans s'exposer à des discriminations.

La protection sociale doit être fiable. La politique économique, financière et sociale doit être agencée de telle sorte qu'elle obéisse aux impératifs sociaux de l'Etat.

Oui à la transformation, non au démantèlement

Le principe accordant la primauté de la qualité sur la quantité s'applique également à la politique sociale. Pour éviter le démantèlement, il faut transformer.

Les intérêts économiques doivent être endigués, l'immobilisme bureaucratique combattu. Les bénéficiaires de prestations sociales doivent avoir la possibilité suffisante de faire valoir leurs intérêts.

Pendant plus d'un siècle, la protection sociale s'est subdivisée en de nombreuses institutions. Le droit social est malaisé à comprendre. Des différenciations catégorielles ont pour conséquence de soumettre des faits similaires à un traitement divergent. Nous voulons y remédier. Nous poursuivons une politique sociale qui
- accorde un régime égal dans des circonstances similaires,
- associe chacun au financement suivant ses moyens,
- dynamise l'auto-administration,
- fournisse une aide à l'entraide,
- élimine les désavantages affectant les femmes,
- concilie la vie familiale et professionnelle,
- intègre les indépendants

et qui
- garantisse l'insertion sociale des handicapés.

Nous souhaitons une protection sociale minimum en fonction des revenus, qui complète sans s'y substituer le système de

protection basé sur les cotisations et les prestations et qui satisfait les besoins fondamentaux des personnes du troisième âge, des handicapés ou des chômeurs. Cette protection sociale de base a pour but de rendre à l'aide sociale son rôle d'assistance dans des cas de détresse particuliers, ainsi que de simplifier le droit social. Le financement complémentaire devra s'opérer par les recettes fiscales.

Nous prendrons toutes les mesures qui s'imposent pour garantir la retraite. Un nombre croissant de retraités faisant pendant à un nombre décroissant de cotisants, les charges supplémentaires doivent être réparties équitablement entre les cotisants, les retraités et l'Etat. Le vieillissement de la population affecte en outre les régimes particuliers et complémentaires de prévoyance, d'où la nécessité d'harmoniser progressivement les systèmes de retraite. Chacun doit avoir la possibilité de combiner à sa convenance les parts de retraite et des revenus du travail.

Les entreprises qui substituent le capital et l'énergie au travail versent de moins en moins de charges sociales, alors que celles qui emploient un nombreux personnel voient cette part augmenter. Il convient donc de calculer les cotisations des employeurs à la sécurité sociale sur la base de la valeur productive des entreprises et sur la création des richesses.

Réforme de la santé

Nous aspirons à un système de santé publique qui donne la priorité aux intérêts des assurés sur ceux des médecins, des dentistes, de l'industrie pharmaceutique, des agents de commercialisation de moyens curatifs et autres, ainsi que des organismes hospitaliers. Les caisses maladie doivent être mises en état de faire valoir les droits des assurés sur les intérêts des industriels et de consolider l'intérêt qu'ont les assurés à la prévention et à des procédés thérapeutiques à la fois efficaces et économiquement avantageux.

Notre système de santé est extrêmement performant lorsqu'il s'agit de combattre des infections, de sauver la vie de blessés graves, d'effectuer des interventions chirurgicales. Il est souvent impuissant à traiter un nombre croissant d'affections chroniques, psychosomatiques et psychiques. La lutte contre les risques d'assuétude est une mission primordiale qui concerne la société dans son ensemble. Là encore, l'assistance a la priorité sur les poursuites pénales.

La médecine curative et la médecine préventive doivent être mises au même rang. En matière de santé, la prévention et l'information s'imposent comme des tâches centrales qui doivent être abordées dès le jardin d'enfants. Les conditions de vie et de travail qui entament l'intégrité physique ou psychique méritent d'être mieux étudiées et plus résolument corrigées. La protection de l'environnement et la sécurité du travail, la construction de logements et une agriculture en harmonie avec la nature doivent contribuer à la prévention.

Il faut faire en sorte que la diversité des approches médicales intéressantes, y compris des méthodes phytothérapeutiques et naturelles, ne soient pas étouffées par des intérêts particularistes.

Indépendamment de ses ressources, tout patient doit pouvoir jouir d'un traitement correspondant à l'état le plus récent des connaissances scientifiques. Tous les patients ont le droit de choisir librement leur médecin et les méthodes thérapeutiques, y compris celles de la médecine alternative.

Les soins prodigués dans des unités intensives peuvent sauver des vies humaines. Ils soulèvent un problème dès lors qu'ils prolongent l'agonie et déshumanisent la mort. Les prouesses techniques, la médecine robotisée et la chimiothérapie ne doivent pas supplanter les méthodes thérapeutiques simples et économiques.
Il faut tenir davantage compte des aspects sociaux et psychiques de la maladie; les malades mentaux et les handicapés ne doivent pas être exclus, encasernés et isolés. Il faut considérer leur situation, les accepter en tant que tels, les respecter et si possible les intégrer. A cette fin, des formes de traitement ambulatoires et en établissement hospitalier seront mises en oeuvre au niveau des communes. Les malades mentaux et les autres bénéficieront des mêmes droits à une assistance. Un personnel plus nombreux et des établissements de réinsertion améliorés permettront aux malades mentaux de jouir des mêmes attentions que les personnes victimes d'une affection corporelle.

Nous souhaitons privilégier les soins ambulatoires par rapport à l'hospitalisation, ce qui présuppose la mise en place d'un réseau communal de cabinets individuels et collectifs, de centres thérapeutiques, d'antennes de l'aide sociale, de cliniques à la journée et de centres de rééducation.

L'allègement nécessaire des charges de santé appelle non seulement une redéfinition des pouvoirs, mais encore une approche humaine de la maladie. Il ne s'agit pas, par une élimination superficielle des symptômes, de rétablir l'aptitude au travail, mais de redonner la santé. Cet objectif passe par l'établissement de rapports de confiance entre les médecins, les patients et les professions curatives non médicales.

En ce qui concerne le régime légal de l'assurance maladie, nous nous refusons à associer les assurés à la prise en charge des coûts au-delà des cotisations.

L'aide à l'autopromotion

Nous aspirons à une société composée de personnes autonomes et capables d'assumer des responsabilités pour elles-mêmes et pour les autres. Nous voulons offrir notre aide à celles et à ceux qui tentent de s'attaquer à leurs problèmes par leurs propres forces ou avec le soutien des autres. Il nous incombe donc d'appuyer de nouvelles formes de coopération entre l'administration et les institutions d'entraide. Nous souhaitons encourager le mouvement d'entraide, reprendre ses idées et ses expériences pour les mettre au service de l'Etat social.

L'entraide ne saurait suppléer aux grandes communautés solidaires ou aux services professionnels. Elle peut cependant les soulager, les compléter et répondre à de nouveaux besoins avec une plus grande souplesse. C'est de cette volonté d'entraide que sont issues ces institutions de bienfaisance que nous apprécions et que nous encourageons, par exemple les associations de solidarité ouvrière, les institutions de charité ou les oeuvres des Eglises.

4. Une activité économique responsable au niveau écologique et social

L'activité économique doit être subordonnée à l'intérêt général. elle doit assurer l'approvisionnement de tous en biens et en prestations en nombre suffisant, garantir le droit au travail, ménager et préserver les bases naturelles de la vie. Le capital doit servir l'homme, et non pas l'homme le capital.

Au sein de sociétés industrielles modernes dotées de constitutions démocratiques, l'approvisionnement en biens et en services est assuré par une économie mixte dans laquelle la concurrence et l'interventionnisme de l'Etat conjuguent leurs effets. Ce système a fait la preuve irréfragable de ses performances et s'est avéré foncièrement supérieur à toutes les formes de centralisme économique.

Un problème historique fondamental du système basé sur la concurrence est son lien avec la disposition privée des moyens de production. Cette conjonction a généré l'ordre économique capitaliste, a débou-

ché sur un pouvoir économique échappant à tout contrôle et a entraîné une répartition inique du travail, des revenus et des richesses.

Le contrôle démocratique de la puissance économique exige un Etat fort, des syndicats puissants et la cogestion.

Les inégalités dans la répartition des richesses et des revenus se sont accrues. Une répartition équitable des revenus, des ressources et du temps passe impérativement par la liberté de conclure des conventions collectives, par une politique sociale et fiscale de l'Etat et par la constitution de patrimoines de la part des salariés.

Le système concurrentiel est impropre à satisfaire les besoins de la collectivité en biens et en services. L'infrastructure et les prestations sociales relèvent essentiellement des pouvoirs publics.

Entraînée par sa propension à une consommation irrépressible de ressources et à des innovations techniques incontrôlées, l'économie basée sur la concurrence s'est soldée par le gaspillage de matières premières et par l'anéantissement des bases naturelles de la vie. L'Etat doit mettre un frein à ces menaces pour l'écologie et imposer l'introduction de produits et de méthodes de production ménageant l'environnement.

Sans faire de concession sur le plan des performances, la concurrence peut être orientée sur l'intérêt général si nous parvenons à enfermer les intérêts du capital dans un cadre définissant des conditions inviolables. Les pays occidentaux industrialisés peuvent y parvenir par l'intervention de l'Etat, par le contrepoids des syndicats, par la décentralisation des décisions et par un consensus social sur la base d'une large union réformatrice sachant agréger les nouveaux mouvements sociaux également.

Le cadre international

L'imbrication internationale

Jusqu'alors, c'est seulement au niveau de l'Etat national que des jalons ont pu être solidement plantés. Or, l'économie capitaliste a déjà dépassé les frontières nationales, offrant ainsi la possibilité aux multinationales de jouir d'avantages au détriment de la société et de contourner certaines de ses obligations.

Désormais, la concurrence entre la plupart des produits industriels et entre de nombreuses prestations se fait à l'échelle de la planète. Nous voulons préserver les atouts concurrentiels de la République fédérale au niveau mondial et créer de nouvelles possibilités pour les pays en voie de développement. Nous sommes opposés à une orientation expansionniste sur les exportations. Si nous voulons offrir de nouvelles chances à nos partenaires commerciaux, notamment aux pays en voie de développement, et résorber les déséquilibres des échanges, nous devrons raffermir l'économie intérieure et ouvrir notre propre marché.

Seules des règles contraignantes et internationalement applicables aux conditions sociales et écologiques de la production pourront enrayer le risque de voir les grands conglomérats économiques lutter pour des marchés et entraîner une pression sur les salaires au niveau mondial, une dégradation des conditions de travail, des prestations sociales et des normes en matière d'environnement.

L'internationalisation des marchés des capitaux et des placements a amenuisé encore davantage les possibilités de diriger l'économie capitaliste au niveau national. La spéculation sur les monnaies déstabilise les cours du change, fausse la concurrence internationale et met des sites industriels en péril. L'internationalisation des marchés restreint la marge de manoeuvre de la politique nationale de la monnaie et de l'escompte, elle réduit à

néant les effets de la politique conjoncturelle.

La loi du plus fort prévaut dès lors que la perte de la compétence nationale n'est pas compensée par des règles internationales. Toutes les économies nationales s'en trouvent fragilisées. De ce fait, nous voulons reconquérir et raffermir les moyens de diriger la marche des économies par la coopération internationale et la délimitation de cadres, sans délivrer la politique économique nationale de ses responsabilités.

Pour un ordre économique mondial équitable et performant

Plus encore que nous-mêmes, les pays en voie de développement sont tributaires d'une recomposition de l'ordre économique mondial. Ils vivent l'humiliante dépendance dans laquelle les maintiennent les banques, les multinationales et les gouvernements de l'hémisphère nord. Ils doivent se plier aux conditions que leur dictent le Fond Monétaire International et la Banque Mondiale, organes eux aussi sous la domination des pays industriels de l'Occident.

Pour satisfaire aux exigences de leurs créanciers, les pays débiteurs sont contraints de prendre des mesures qui anéantissent les bases naturelles de la vie et aggravent la détresse générale. Le déboisement des forêts tropicales, l'érosion des régions montagneuses et la désertification se répercutent sur le climat de la planète entière.

Il est donc dans l'intérêt commun de tous les peuples de ne pas abandonner l'économie mondiale aux acteurs les plus puissants et les moins scrupuleux. Des mécanismes de contrôle nationaux et internationaux doivent garantir que le capital présent ne puisse se soustraire ni à ses responsabilités sociales et écologiques, ni à ses obligations fiscales.

Nous nous prononçons en faveur de conventions internationales garantissant la préservation des bases naturelles de la vie. Mentionnons à ce titre des traités de protection des zones forestières, de l'atmosphère et des écosystèmes océaniques. L'exploitation économique de l'Antarctique doit être prohibée.

Il est dans l'intérêt de tous que le développement de l'hémisphère sud ne soit étranglé ni par le surendettement, ni par notre propre politique protectionniste. Les pays les plus démunis doivent bénéficier d'une remise de dette. Pour d'autres, une remise partielle et un abaissement du service de la dette seront nécessaires. Les régions du sud doivent être mises à même de convenir conjointement et souverainement des priorités qu'elles accorderont à leur propre développement, sans ingérence du FM et de la Banque Mondiale. Le désendettement ne doit pas être lié à des conditions génératrices de détresse sociale pour les citoyens de ces pays.

La dépendance des pays en voie de développement par rapport aux fluctuations des cours des matières premières doit être amortie par des fonds internationaux. Plus la production agricole sera encouragée pour couvrir les besoins nationaux et plus il faudra éviter toute incitation à la surproduction.

Pour mériter le qualificatif d'équitables, les échanges internationaux doivent obéir à des règles internationales assorties de sanctions. Les traitements préférentiels unilatéraux sont de nature à ouvrir les marchés des pays industriels aux produits finis des pays en voie de développement et à protéger provisoirement leurs secteurs jeunes et encore frogiles.

Un ordre monétaire international soumis à un contrôle démocratique est nécessaire pour réduire la spéculation et atténuer les effets pervers des fluctuations monétaires. Ce système monétaire peut faciliter le rabaissement nécessaire des intérêts et la coordination entre la politique monétaire et budgétaire des Etats.

Un nouvel ordre économique mondial ne s'avérera supérieur que si des réformes radicales des structures économiques, sociales et politiques des sociétés de l'hémisphère sud ouvrent la voie à une évolution durable, enrayant ainsi tout risque de rechute dans l'endettement et la dépendance économique unilatérale.

L'édification d'un ordre économique mondial plus équitable est impensable sans une étroite coopération internationale entre des syndicats puissants.

La Communauté européenne, un regroupement régional

Les regroupements régionaux favorisent la mise en place d'un ordre économique mondial équitable et démocratiquement légitimé. Plusieurs pays unissant et concertant leurs forces et leurs intérêts apportent une pierre à cet édifice économique plus sain.

La Communauté européenne ouvre la voie à de nouveaux champs d'activité, elle offre la possibilité de s'affirmer et d'influencer le marché mondial. Il lui reste à fusionner en un seul espace économique, monétaire et social.

La Communauté européenne doit avoir pour fonction

— d'harmoniser la politique économique de ses membres, de réaliser le Marché unique et de créer une unité monétaire européenne,
— de mener une politique dynamique en matière d'emploi et de résorber les disparités régionales,
— d'assurer efficacement une péréquation financière entre les pays membres prospères et moins prospères,
— de placer la politique sociale au même niveau que la politique économique,
— d'élargir à tous les réalisations sociales exemplaires de certains de ses membres,
— de faire appliquer la cogestion des employés et de leurs organisations syndicales,
— de concrétiser la démocratie économique européenne, et ainsi de faire obstacle à la concentration des pouvoirs économiques,
— de rassembler les forces de tous ses membres en matière scientifique et dans la recherche,
— d'engager une politique efficace pour améliorer la condition féminine,
— d'encourager le renouveau écologique par des impôts, des charges et des normes strictes et contraignantes pour protéger l'environnement,
— de protéger les conditions fondamentales de la vie, les intérêts des consommateurs et l'agriculture rurale en réformant sa politique agricole,
— de préserver la diversité de la culture européenne en accordant une aide aux cultures régionales et nationales.

Responsabilité nationale

Grâce à sa puissance économique, la République fédérale d'Allemagne dispose de moyens nationaux considérables, elle exerce une grande influence sur les décisions économiques prises à l'échelon international. Plus grande sera notre détermination à mettre nos moyens au service de réformes écologiques et sociales au niveau national, plus grande sera notre influence sur les décisions internationales. Attendre les seules réglementations européennes et mondiales, c'est au bout du compte se condamner à les attendre vainement.

Bien que certaines de nos conceptions ne soient vraiment réalisables qu'au niveau européen, voire même mondial, notre action doit démarrer là où notre responsabilité est la plus directe.

Renouveau écologique

La crise de l'environnement touche la planète entière. En nous y attaquant au niveau national, nous aspirons à faire progresser les impératifs internationaux en la matière. La protection des bases naturelles de la vie est une mission primordiale de l'Etat et mérite d'être élevée au rang constitutionnel.

La destruction effrénée de l'atmosphère terrestre, l'empoisonnement des océans et la catastrophe climatique qui se profile à l'horizon, la mort de la forêt, la détérioration de la nappe phréatique, les affections dues à l'environnement et la raréfaction galopante des espèces végétales et animales constituent les symptômes les plus dramatiques d'un anéantissement généralisé de notre milieu naturel. Désormais, la conversion de notre société industrielle à l'écologie est une question de vie ou de mort.

Les pays industriels se sont tout particulièrement distingués dans cette course suicidaire. La production et la consommation qu'ils pratiquent entraînent des effets à distance qui dégradent le milieu marin, exterminent des espèces animales et végétales dans le monde entier et ruinent l'atmosphère terrestre.

Il est donc tout naturel que ces mêmes pays industriels assument la plus grande part de responsabilité et consentent par conséquent les moyens financiers nécessaires au rétablissement des conditions naturelles de la vie à l'échelle de la planète. Il est impératif qu'ils commencent par reconvertir leurs propres sociétés à l'écologie et qu'ils mettent un terme au gaspillage d'énergie, de ressources naturelles et de surfaces cultivables. Il est de leur devoir de mettre les peuples du Tiers-Monde en état de fournir leur contribution à la préservation du milieu naturel.

Nous nous estimons moralement tenus de pacifier notre relation avec la nature, même là où l'homme n'en retire pas de bénéfice direct. La protection de l'environnement, de la nature et du monde animal s'inscrit dans notre vision d'une société solidaire. Le profond respect de la nature est un principe de notre politique. Tous les secteurs de la politique doivent avoir pour tâche de la préserver.

Ce qui est écologiquement déraisonnable ne peut être économiquement raisonnable. L'écologie n'est pas un adjuvant à l'économie, mais au contraire le fondement d'une activité économique responsable. Les impératifs de l'écologie doivent par conséquent devenir des principes de l'économie. Nous n'avons le droit de retirer de la nature que ce qu'elle est en mesure de nous livrer sans subir de dommage durable. Nous devons fabriquer et utiliser des biens qui soient adaptés au cycle naturel. Cette transformation écologique de notre économie va de la conception du produit à la fermeture du cercle véhiculaire des substances, en passant par la production, la consommation et la reconversion des matières premières utilisées. Elle requiert que les substances employées, les combinaisons chimiques et les procédés soient soumis à une évaluation écologique. Elle comprend toutes les formes d'exploitation et de transformation de l'énergie. La chimie, les transports et l'agriculture seront les points centraux de cette reconversion à l'écologie.

L'aggravation des risques qui pèsent sur l'environnement va de pair avec une aggravation des inégalités sociales à l'échelle mondiale, d'où l'urgence qu'il y a à combiner reconversion écologique et politique sociale.

La reconversion écologique a des objectifs bien définis:

— suppression et remplacement des produits, des modes de fabrication et des systèmes dangereux pour l'environnement par leurs contraires,
— accélération des innovations techniques requises à cet effet,
— promotion de la récupération,
— organisation efficace des éliminations inévitables,
— traitement rapide des vieilles charges,
— travail économique et écophile du sol.

Un renouveau écologique est impensable sans une utilisation économique et rationnelle de l'énergie. C'est de ce type d'utilisation que nous souhaitons faire un précepte économique par le biais de tarifs, de prix, d'impôts, de taxes et de normes. Nous favorisons l'utilisation de la chaleur résiduelle, la cogénération et la décentralisation, notamment au niveau de la commune, de l'alimentation en énergie, en particulier en énergie régénérative. L'avenir leur appartient, nous devons les aider à percer. Le recours au charbon stocké dans notre sol, quoiqu'indispensable, doit s'accompagner de technologies douces. Nous désirons assurer aussi rapidement que possible un approvisionnement énergétique excluant l'énergie nucléaire. Nous considérons le recours économique au plutonium comme une aberration.

La part en augmentation rapide des substances synthétiques s'accompagne d'une sollicitation croissante de la nature et de dangers pour la santé des hommes. La reconversion écologique doit de ce fait réorienter la chimie également. Les produits et les modes de production de la chimie doivent s'intégrer dans le cyde de la nature. La minimisation des risques doit être promue au rang de principe primordial de la recherche, du développement, de la production et de l'utilisation des produits chimiques. Le génie génétique doit être subordonné à ces critères, délimité et contrôlé.

Non seulement la nature, mais également nos cités sont parvenues à l'extrême limite de leurs capacités sous le choc de la circulation automobile. La concurrence effrénée entre la route, la voie ferrée, l'avion et la navigation fluviale a entraîné le redoublement de certains investissements, la consommation d'espaces et de nouvelles contraintes pour l'environnement. Nous demandons des moyens de locomotion qui aient un double sens, économique et écologique. Nous souhaitons améliorer la situation concurrentielle des moyens de locomotion qui consomment moins d'énergie et qui ménagent davantage l'environnement.

Le train doit donc jouer un rôle primordial dans le transport de marchandises et de passagers. Des limitations de vitesse sur autoroute, sur route et en agglomération permettront de soulager l'environnement et d'accroître la sécurité des usagers.

L'aménagement des espaces doit rapidement réduire l'épuisement de la nature tout en évitant une concentration dangereuse pour l'équilibre écologique. La réhabilitation, la préservation et la transformation ont la priorité sur les nouvelles constructions. La construction en harmonie avec l'environnement mérite d'être appuyée.
Les surfaces requises par les logements et l'infrastructure ne doivent pas être inconsidérément élargies au détriment de la nature et de l'environnement. Le développement du centre des villes et l'utilisation parcimonieuse du terrain doivent être déclarés objectifs prioritaires d'un urbanisme écologiquement raisonnable, si nécessaire tout en alourdissant les charges sociales de la propriété foncière.

Il conviendra de libérer les agriculteurs des contraintes économiques les obligeant à faire un usage abusif de produits chimiques et d'énergies d'origine synthétique pour produire des excédents invendables au prix de l'épuisement des sols et de l'empoisonnement de l'air et des nappes phréatiques. Il faudra rendre superflu et non rentable l'intensification de l'exploitation des sols et de l'élevage. L'exploitation agricole familiale constitue également un type d'entreprise répondant aux impératifs écologiques. En fixant des plafonds au cheptel pour une surface donnée, nous mettrons les agriculteurs à l'abri de l'élevage intensif du secteur agro-industriel.

Une exploitation écologiquement judicieuse des sols, intégrant les cycles organiques, permettant un élevage en harmonie avec l'espèce animale et préservant la diversité des espèces et les paysages a son prix. Le travail fourni par les agriculteurs pour nos paysages cultivés doit être rémunéré en conséquence. C'est là le seul moyen d'enrayer l'industrialisation de l'agriculture et de préserver une agriculture écologiquement responsable basée sur les formes paysannes de l'exploitation des sols, sans parler des produits alimentaires plus sains et plus savoureux ainsi obtenus.

Partout où la possibilité se présentera, nous engagerons une revitalisation du milieu naturel non pas en prenant des décisions administratives ponctuelles, mais en définissant un cadre politique. Il faut pénaliser les produits nuisibles à l'environnement et avantager économiquement les autres. Pour ce faire, recours sera fait à des taxes et à des impôts d'une part, à des avantages financiers d'autre part. L'énergie devra se payer plus cher.

Comme par le passé, nous ne pouvons renoncer ni aux prescriptions, ni aux proscriptions, ni aux valeurs limites, ni aux conditions préalables à l'homologation. En outre, nous devons aménager la vérification de compatibilité avec l'environnement, une législation pénale plus sévère en matière d'environnement, ainsi d'ailleurs qu'un nouveau droit de la responsabilité renversant la charge de la preuve. Nous désirons introduire l'action en justice intentée par des associations, raffermir la position des responsables de l'environnement et étendre la codétermination dans les questions afférentes à la protection de la santé et de l'environnement.

La protection du milieu naturel est d'abord une affaire locale. Les communes et les districts doivent prendre la tête de la reconversion à l'écologie, et par conséquent disposer de moyens financiers plus importants.

Progrès, croissance et structures

La croissance n'est pas nécessairement synonyme de progrès. Elle est légitime dès lors que les conditions naturelles de la vie sont préservées, la qualité de la vie et du travail améliorée, la dépendance réduite et l'autodétermination encouragée, la vie et la santé protégées, la paix assurée, les potentialités et les perspectives d'avenir de chacun accrues, la créativité et l'initiative individuelle soutenues. Tout ce qui met en péril les bases de la vie, ce qui rogne la qualité de la vie et annihile les chances d'avenir doit être condamné à décroître ou à disparaître.

Toute politique définissant les secteurs de la croissance doit prendre au sérieux les souhaits, les préoccupations, les doutes et les angoisses de la population face à l'avenir. Une telle politique doit transformer les structures de la production et de la répartition, du droit, de la culture et de l'enseignement.

Les mutations structurelles souhaitées ne se manifestent pas spontanément. Une politique structurelle doit influencer et diriger la marche et le rythme des modifications structurelles de sorte à parvenir essentiellement aux objectifs suivants:
- reconversion écologique de la société industrielle,
- disparition du chômage de masse,
- amélioration des conditions de travail,
- préservation du rendement économique,
- instauration de conditions de vie équivalentes dans les régions,
- désarmement et reconversion à la production civile.

Une politique structurelle prévoyante peut améliorer la qualité de la vie et de l'environnement, libérer la créativité et ouvrir des perspectives d'avenir. Les aspects négatifs des mutations structurelles doivent être amortis socialement.

Outre les transferts financiers, et afin que les mutations structurelles favorisent l'égalité des chances entre les régions, nous aménagerons les programmes structurels de telle sorte qu'ils favorisent la puissance économique et l'innovativité des régions défavorisées, qu'ils soient créateurs d'emplois sûrs et qu'ils améliorent la qualité de la vie.

L'aménagement des techniques, une mission politique

Les techniques ont permis aux hommes de transformer profondément la nature et de créer des richesses sociales, au prix toutefois de la destruction de la nature et de la mise en péril des fondements de la civilisation. L'innovation technique ne saurait donc être assimilée ipso facto au progrès.

Les possibilités qu'offre la technique s'élargissent à une vitesse sans pareille dans l'histoire. Or, les effets que la technique produit sur la société ne sont pas neutres. L'imbrication de la technique, de la science et du commerce va croissant. Les enseignements tirés par les sciences et les techniques se déplacent nettement vers les multinationales et les instituts de recherche transnationaux. Il s'agit là d'un fait accompli face auquel la société est de plus en plus désarmée.

L'évolution technico-scientifique n'est ni autonome, ni immuable. Le nombre croissant des innovations qu'elle propose dépasse le nombre des réalisations possibles et impose donc un choix. Il importe avant tout de savoir quels sont les critères et les intérêts en jeu présidant à ce choix. L'appât du gain et les préoccupations militaires dominent jusqu'à l'heure actuelle. La politique a donc pour mission centrale de contrôler la technique.

Nous ne voulons pas mettre l'homme à la mesure de la technique, mais au contraire la technique au service de l'homme, une technique qui soit socialement juste et qui ménage l'environnement.

L'innovation technique, aspect indispensable de toute économie dynamique, doit être mise au service du renouveau écologique et de la rationalisation, de l'humanisation du travail, de la protection et de l'exercice des droits fondamentaux. Elle doit avoir pour raison d'être d'accroître la productivité du travail, de permettre la diminution du temps de travail, de garantir la compétitivité, d'économiser l'énergie et les matières premières, de libérer de tâches aliénantes et d'aménager judicieusement les procédés de production.

La technique doit être conformée et employée de manière à ce que les défaillances soient maîtrisables et corrigibles, à ce que les générations futures puissent redresser le tir. Nous nous opposerons aux innovations techniques dont les risques sont imprévisibles ou dont le contrôle démocratique est impossible. Vu la fréquente impossibilité d'y procéder au niveau national, il nous faut des conventions internationales réglementant l'information et le contrôle mutuels.

L'aide à des recherches s'aventurant sur des voies nouvelles et semées de périls difficilement prévisibles doit être flanquée d'une évaluation politique. Dès le stade de la planification des recherches, une estimation des conséquences possibles de l'évolution et de l'application techniques doit être effectuée. A cet égard, des options pourront être définies et débattues par les citoyens.

Ce n'est pas à l'administration, mais à la politique qu'il revient de prendre des décisions jetant les bases de systèmes techniques et par là-même de secteurs de croissance. Pour être démocratiques, ces décisions ne peuvent résulter que de la cogestion des salariés et de débats publics, ce qu'illustrent les controverses portant sur la politique énergétique. Partout où ils sont menés, les débats ouverts sur les technologies de substitution sont tributaires d'une assistance scientifique. Si la société doit tolérer la liberté scientifique, la science est à son tour redevable d'informations sur les objectifs, les résultats et les applications possibles des recherches qu'elle conduit. D'où la nécessité de mener des études approfondies sur les conséquences des nouvelles technologies.

C'est avant tout le parlement qui doit se doter d'institutions chargées de juger des conséquences de la technique. Des organes consultatifs doivent faciliter, rassembler et publier l'information, souligner les chances, les risques et les options, avant de soumettre leurs conclusions à la discussion. Nous voulons contribuer à l'analyse des répercussions sociales et écologiques des systèmes techniques.

Bien que nécessaire, la mise en place d'une institution parlementaire chargée de juger d'une technique donnée et de ses conséquences ne suffit pas à garantir un débat public sur les risques que comportent les innovations technico-scientifiques. Nous autres sociaux-démocrates, nous réclamons l'extension et la fédération des institutions de sciences naturelles et sociales qui évaluent la technique, ainsi que leur ouverture au débat mené publiquement.

Démocratie économique

La dignité de l'homme et la justice sociale requièrent la démocratisation de l'économie.
La démocratie économique est à la fois un instrument et un objet en soi dans la mesure où elle garantit et parachève la démocratie tout court. Cet instrument a pour objet

- d'assurer l'approvisionnement des citoyens en biens et en services, et de répartir équitablement les richesses sociales,
- tout en faisant une utilisation socialement compatible de la science et de la technique;
- de garantir le droit de chacun au travail,
- de permettre la démocratie, la codécision et l'autodétermination dans tous les domaines de l'existence,
- de protéger les bases naturelles de la vie.

La démocratie économique satisfait à l'obligation formulée par la Loi fondamentale: „La propriété comporte des devoirs. Son usage doit être subordonné à l'intérêt général".

Dans une démocratie économique, les objectifs de la société ont la priorité sur les objectifs d'une exploitation privée des capitaux. Le cadre d'action et les objectifs de l'activité économique ne doivent pas être définis par le pouvoir économique ou par les entreprises dominant le marché, mais par des décisions démocratiquement légitimées et subordonnées à l'intérêt général.

Une activité économique écologiquement et socialement responsable n'est possible que si le primat de décisions démocratiques l'emporte effectivement sur les intérêts dictés par les bénéfices et par la puissance économique.

La puissance économique se traduit par

- les bastions que détiennent sur le marché les grands groupes qui font valoir leurs intérêts au détriment des clients, des sous-traitants et de la concurrence;
- la domination du capital sur les hommes, dans le monde du travail et sur le marché de l'emploi;
- la faculté de commuer le pouvoir économique en pouvoir politique;
- la possibilité, dont jouissent avant tout les grandes entreprises, de peser sur les structures et l'évolution de l'économie toute entière par leur politique à l'investissement.

La démocratie économique a pour objectif de faire valoir les intérêts de la collectivité, de contrôler toutes les formes de pouvoir économique et de maîtriser l'évolution économique. Elle doit être ouverte et polymorphe. Elle est un lien entre la propriété privée et publique, l'initiative individuelle, la responsabilité vis-à-vis de la collectivité et l'action de l'Etat, la concurrence et le cadre étatique, la liberté d'entreprendre et le contrôle du pouvoir, la cogestion et l'autogestion. La démocratie économique est un préalable indispensable à une évolution aussi acrisique que possible de la société. Aucun des aspects de la démocratie économique n'est une fin en soi. Leur valeur et leur signification découlent exclusivement des principes et des objectifs assi-

gnés à un ordre économique et social démocratique.

Nous oeuvrons afin que chacun d'entre nous soit associé aux décisions et aux richesses, ce qui implique la cogestion des salariés et de leurs syndicats à tous les niveaux ainsi que la participation de tous au capital productif.

Direction démocratique de l'ensemble de la société

Nous souhaitons que notre économie suive une évolution dictée par des critères qualitatifs, qu'elle serve le plein emploi, la préservation des cycles naturels et, par là-même, la qualité de la vie. Le contrôle, indispensable à cet effet, de l'ensemble de la société doit être défini et effectivement appliqué au niveau politique.

Il en découle des missions à la charge de la politique, de l'Etat et de l'économie. A cet égard, la question n'est pas de savoir si l'Etat agit sur l'économie, mais uniquement quels sont les moyens et les objectifs de cette action. L'Etat doit être à même de planifier son action dans le temps, de mettre en marche les évolutions recherchées, d'enrayer les évolutions s'avérant néfastes et de se réserver la faculté de corriger ses prévisions à tout instant. Il lui appartient de traduire dans les faits la volonté politique de la majorité, telle qu'elle se dégage des débats menés par ses citoyens.

L'Etat définit le cadre général de l'évolution économique. Il doit faire en sorte que les répercussions écologiques et sociales dont pâtit la collectivité soient autant que faire se peut prises en compte dans les décisions et les calculs des coûts des entreprises.

L'Etat, au niveau de la fédération, des Länder, des communes et des Communautés Européennes, planifie son action économique, ce qui se traduit par des budgets annuels, par une planification financière à moyenne échéance, par des planifications techniques particulières, par des plans de développement régional et par des trains de mesures. Dès lors que cela est opportun et possible, ces planifications doivent être regroupées et confondues en des plans de développement transsectoriels. Ce cadre légal et les prévisions constituent des impératifs pour les décisions que prennent souverainement les entreprises.

La conduite démocratique et la coordination des différentes planifications exigent une amélioration des moyens d'information et de coordination:

— le suivi structurel et les prévisions doivent être étendus;
— les entreprises géantes capables de peser sur les structures ont le devoir d'aviser régulièrement et en temps voulu l'Etat et les communes de leurs prévisions en matière de politique économique et d'implantation de sites;
— les commissions économiques et sociales jouiront de droits à l'information, à la consultation et à l'initiative vis-à-vis des parlements, des gouvernements et des administrations des communes, des Länder et du gouvernement central. Outre les organisations syndicales et les délégués salariaux, ces commissions compteront également dans leurs rangs des représentants d'associations de consommateurs et d'associations écologiques. De telles commissions peuvent contribuer à mettre en avant l'intérêt général, à favoriser un aménagement souple et en prise sur la réalité du cadre politique et de la coordination entre les planifications des entreprises, de l'Etat et des régions.

Marché et intervention de l'Etat

Un marché et une concurrence s'inscrivant dans un cadre démocratique sont une nécessité. Le marché permet une coordination efficace de l'impénétrable diversité des décisions économiques.

Les entreprises privées et publiques dans les secteurs de l'agriculture, de l'industrie, de l'artisanat, du commerce et des services sont le fondement de notre vie économique.

La démocratie économique est tributaire des initiatives des entrepreneurs et des performances dont nous reconnaissons et appuyons la légitimité. Mais il lui revient également d'assumer ses responsabilités sociales et écologiques.

La course aux meilleures performances profite aux consommateurs, libres de choisir entre plusieurs produits. Le marché est un instrument d'équilibre entre l'offre et la demande. Inséré dans un cadre approprié, il constitue en outre un puissant instrument d'orientation de l'offre et de la demande. Il est en mesure de renseigner sur de possibles évolutions économiques et structurelles. Par contre, il n'est en mesure ni d'instaurer le plein emploi, ni de garantir une répartition juste, ni de protéger l'environnement.

La liberté de la concurrence ne devra s'arrêter que là où la planification s'avérera nécessaire.

Les effets régulateurs du marché sont réduits à néant par une concentration excessive, laquelle risque de refouler les petites et moyennes entreprises et d'amputer les effets des instruments de contrôle démocratiquement légitimés dont dispose l'Etat. Voilà pourquoi nous appuyons la diversité des entreprises, nous favorisons la création d'entreprises et nous aidons tout particulièrement les PME. Leur sens de l'innovation les met en mesure de réagir en souplesse aux multiples besoins du marché. Du reste, elles contribuent à pallier les déficiences structurelles régionales.

Notre Etat ne saurait se passer de grandes entreprises dont la puissance se traduit par leur capacité à mener des recherches et des développements à long terme, à assurer une production rationnelle. Par contre, leur propension à subjuguer les PME en déployant tout leur arsenal sur le marché, à transgresser le cadre politique qui leur est imparti, voire même à le redéfinir, constitue un péril.

La concurrence étant de nature à contenir cette puissance sur le marché, nous comptons promulguer des lois plus sévères en matière de concurrence. L'appétit de puissance du capital doit être freiné par des syndicats puissants. Il faudra associer le plus largement possible la collectivité, l'un des fondements du contrôle social, au combat contre une concrétion politique du pouvoir économique.

Afin de refouler l'influence des banques et des assurances sur les décisions fondamentales de l'économie, nous voulons réduire la puissance qu'elles exercent sur les entreprises par un désengagement des prises de participation au capital, mais mettre aussi un frein à la monopolisation des conseils de surveillance par des banques et réduire l'exercice de leur droit de vote.

Non seulement le marché, mais l'Etat également est faillible. Nous devons nous préserver de ces deux risques.

Nous aspirons à une réforme du secteur public et de son économie dans leurs différentes formes. Les entreprises publiques et à but non lucratif sont indispensables dès lors que les principes du contre-pouvoir ou de l'intérêt collectif l'exigent, en cas d'absence d'inititiatives privées ou de dangereuse antinomie entre les risques et un besoin reconnu. N'obéissant pas exclusivement à des buts lucratifs, ces entreprises sont souvent en mesure de mieux satisfaire des besoins dont la société reconnaît le bien-fondé. Il n'est toutefois pas admissible qu'elles se limitent à des entreprises et à des secteurs non rentables.

Nous sommes particulièrement attachés à l'idée de la coopérative, laquelle conjugue entraide, solidarité et autogestion démocratique. Nous escomptons améliorer les

conditions économiques et juridiques de départ pour promouvoir la création de nouvelles coopératives.

La propriété publique est opportune et indispensable dès lors que d'autres moyens ne peuvent garantir ni rapports de force économiques socialement responsables, ni critères qualitatifs du développement économique. Dans notre système économique et social, la propriété publique ne peut revendiquer des créneaux qui lui soient propres. Il lui faut obéir aux critères définis par ce système. La socialisation doit être un élément démocratique et un instrument de la politique économique à la fois.

Cogestion des salariés

La démocratie économique requiert une participation paritaire et une cogestion qualifiée des salariés et de leurs syndicats lorsque sont prises des décisions économiques et sociales

- au poste de travail, lors de la conception, de la planification et de l'introduction de nouvelles techniques ou de nouvelles formes d'organisation;
- en entreprise, lorsqu'il s'agit de décider des conditions de travail, de l'organisation du travail, de questions de sécurité ou de protection de la santé, de qualification et de formation continue, de l'application de nouvelles techniques, mais aussi de produits et de procédés de fabrication;
- dans toutes les entreprises et les groupes de grandes dimensions, par une représentation paritaire du travail et du capital et par une cogestion qualifiée au sein des conseils de surveillance;
- au niveau interentreprises, dans les commissions économiques et sociales, lesquelles doivent intégrer les intérêts des salariés, des consommateurs et les aspects écologiques;
- par une cogestion à l'échelle européenne et des réglementations internationales en vue de la cogestion dans les multinationales.

Pour pouvoir prospérer, la démocratie économique doit reposer sur un droit de la concurrence efficace, sur une déconcentration des banques et des grandes entreprises, et sur une réforme de l'organisation des entreprises afin de renforcer les droits de contrôle et de décision des organes de cogestion. Tout en préservant les droits de représentation paritaire des détenteurs du capital et des travailleurs, l'élargissement des droits des instances de surveillance et de décision doit ouvrir la voie à la représentation des intérêts de la société.

La démocratie économique est impensable sans la liberté absolue de conclure des conventions collectives. Par souci d'équilibre entre les partenaires sociaux, le lock-out doit être frappé d'interdiction par la loi.

Participation des salariés au capital productif

La participation des salariés au capital productif peut constituer un élément de la démocratie économique. Ainsi, les travailleuses et les travailleurs participent aux bénéfices et à l'accroissement du capital qu'ils ont contribué à créer, sans diminution des moyens à affecter aux investissements requis. Les travailleurs et leurs représentants bénéficient dans une mesure croissante de la disponibilité de leurs propres moyens de production.

Nous nous proposons de délimiter le cadre juridique dans lequel les partenaires sociaux pourront convenir de créer des fonds de participation des salariés au capital productif.

Droit foncier

Les fonds et tréfonds sont une partie de la nature et une base essentielle de notre

existence qui satisfont des besoins élémentaires de l'homme, par exemple la nourriture, la détente et le logement. N'étant ni renouvelables, ni multipliables, les fonds et tréfonds sont devenus l'objet de placements de capitaux et de spéculations.

Nous souhaitons un droit foncier permettant de faire appliquer les objectifs écologiques et sociaux de l'aménagement des espaces au niveau communal et régional. Cette observation s'applique tout particulièrement à la construction de logements et à l'aménagement de l'environnement résidentiel. A cet effet, nous devons disposer

- d'une version simplifiée du droit d'expropriation et de dédommagement;
- d'un droit de préemption avec un prix plafond pour les communes;
- d'une compensation de la valeur de la planification;
- d'un impôt sur les plus-values foncières et de la priorité du droit de superficie héréditaire en cas d'aliénation du terrain.

Coopération des consommateurs

La démocratie économique doit en outre faire valoir les droits des consommateurs:

- protection de la santé;
- protection contre les dommages économiques;
- droit à un dédommagement;
- droit à l'information;
- droit à la représentation;
- droit à un environnement sain.

Finances publiques

Les finances publiques représentent un puissant outil de régulation de l'économie. Les impôts et les charges, les plans budgétaires et les incitations financières, les marchés publics et les investissements, la politique monétaire et la politique du crédit doivent former un tout cohérent subordonné à des objectifs politiques.

Seul celui qui vit dans l'aisance peut se permettre un Etat démuni de ressources. Même au prix d'économies rigoureuses et d'une rentabilité améliorée, les nouvelles tâches dont doit s'acquitter l'Etat pour le bien de tous n'autorisent guère de réduction de la ponction fiscale. Nous voulons supprimer les dépenses ne reposant pas sur des prétentions justifiées.

Les subsides publics ne doivent être attribués que conditionnellement. Les résultats obtenus seront soumis à des contrôles suivis.

Les investissements publics doivent améliorer notre infrastructure, engager la renaissance écologique, créer des emplois et améliorer la qualité de la vie dans toutes les régions. Par ailleurs, il conviendra d'accroître le nombre de services publics. La politique financière doit assumer ses responsabilités en matière d'emploi. Le tassement de la conjoncture ne doit pas se traduire par une réduction des dépenses. La pérennisation des dépenses doit stabiliser l'évolution économique, même s'il est nécessaire de recourir à des emprunts. Les subventions ne se justifiant pas au niveau global de la société seront résorbées.

Des programmes publics intégralement ou partiellement financés par le crédit et affectés à d'importants secteurs de croissance sont de nature, à brève échéance, à atténuer les fléchissements conjoncturels, à initier le renouveau écologique et à créer des emplois. Les programmes de création d'emplois à grande échelle et à long terme et les fonds d'investissements seront exclusivement subordonnés à des objectifs écologiques et sociaux structurellement significatifs. Leur financement s'opérera essentiellement à partir de ponctions sur des bénéfices non investis ou des revenus élevés. La réglementation légale requise à cetterfin visera en même temps que la réforme du droit fiscal à encourager un investissement opportun des bénéfices et à faire échec à la spéculation.

Une réforme radicale du droit fiscal est indispensable. A l'effet de parvenir à une répartition plus juste des revenus, nous entendons exonérer d'impôts le minimum vital, alléger la charge des revenus faibles et moyens, substituer des allocations familiales aux abattements pour les enfants à charge, résorber les subventions injustement financées par l'impôt, privilégier les bénéfices réinvestis, pénaliser les bénéfices distribués et ne pas accorder aux revenus tirés de placements financiers un régime fiscal plus favorable qu'aux revenus du travail.

En outre, le droit fiscal doit être mis au service du renouveau écologique. Nous escomptons imposer plus lourdement les produits dangereux pour l'environnement, et avant tout étendre et majorer par étapes les impôts sur la consommation d'énergie, parallèlement à un allègement concomitant des revenus du travail.

5. La démocratie dans l'Etat et la société

La démocratie, une manière de vivre.

Nous luttons pour la démocratie. Cet art de vivre doit se généraliser parce qu'il est le seul à respecter effectivement la dignité humaine et à responsabiliser l'homme.

La démocratie est l'art de vivre la liberté. La liberté ne peut exister que si les hommes et les femmes ont la volonté et la capacité d'assumer des responsabilités. Dans l'Etat et la société, nul ne saurait être exclu de la participation démocratique ou marginalisé par des barrières sociales.

La démocratie puise sa vitalité de la société et de sa culture politique. Elle est menacée par la concentration du pouvoir de l'économie ou des médias, ainsi que par l'accumulation de connaissances, synonymes de pouvoir, aussi bien par des organes privés que publics.

L'Etat démocratique

L'Etat démocratique repose sur l'égalité des droits et des obligations de tous les citoyens. L'Etat est assujetti aux droits fondamentaux à la liberté et à la participation, droits dont jouissent les citoyens et qui constituent sa raison d'être en tant que système communautaire obéissant à un système de valeurs. Il a pour missions primordiales de garantir et de protéger les droits fondamentaux, d'écarter les dangers.

L'Etat doit mettre en pratique la démocratie et la justice, aussi bien sociale qu'économique, et par conséquent se porter garant de la transparence des processus décisionnels. Mais il n'est pas en mesure de résoudre tous les problèmes. Attendre trop de sa part, c'est favoriser une bureaucratie tentaculaire, inefficiente, impossible à contrôler et à financer. Nous sommes opposés à l'étatisation de la société.

L'Etat doit se charger des tâches qui requièrent des engagements que des particuliers ou des associations ne peuvent contracter par eux-mêmes. Il doit faire son affaire de services nécessaires au bien commun, mais impossibles à fournir d'une autre manière. A condition de ne pas déborder, le principe de l'Etat n'intervenant qu'à titre supplétif et la primauté accordée aux cellules sociales les plus petites sur les plus grandes sont susceptibles d'endiguer le pouvoir politique et d'inciter à l'initiative personnelle.

Droit et politique

L'Etat de droit subordonne tout exercice du pouvoir au droit et à la loi. Par ricochet, cet assujettissement à la constitution démocratique, à la séparation des pouvoirs et au contrôle par des contre-pouvoirs habilite l'Etat à faire respecter l'ordre juridique et à exercer le monopole du pouvoir. L'Etat de droit pâtit non seulement des infractions à la loi de la part de certains de ses citoyens, mais aussi des abus de pouvoir qu'il commet.

Les technologies modernes de l'information favorisent le déséquilibre des pouvoirs au profit des appareils bureaucratiques; à cet égard, la démocratisation est impossible sans protection et extension du principe de l'Etat de droit.

Nous nous réclamons d'une stricte observation de la loi, même si nous n'approuvons pas toutes les lois. C'est en tentant d'obtenir des majorités parlementaires que nous nous efforçons de modifier la législation. Mais l'ordre juridique exige toutefois que l'on fasse la part des choses et que les moyens engagés soient proportionnés. Lorsqu'il s'agit de garantir et de faire appliquer les principes fondamentaux du Droit, une hiérarchisation responsable reléguera les droits mineurs au second plan. Ainsi, il se peut qu'une violation du droit ne constitue pas une infraction aux principes du système juridique, mais qu'elle se justifie précisément par la défense du Droit fondamental.

Démocratie et transparence

La démocratie se nourrit du principe de la transparence. Ce n'est pas aux citoyens, mais à l'Etat et à l'administration d'être transparents. C'est aux citoyens de contrôler l'Etat, et non pas inversement.

Le droit d'accès à l'information doit être ouvert à chacun. Les citoyens doivent avoir la faculté de s'informer et de se faire une opinion sur les circonstances ou les faits qui les concernent personnellement ou collectivement. C'est là le seul moyen dont ils disposent pour contrôler un pouvoir exercé en leur nom. Il faut donc créer les préalables légaux à un droit à la consultation des dossiers et à l'accès aux banques publiques de données, pour autant que les aspects informatique et libertés et les impératifs bien fondés de sauvegarde du secret ne s'en trouvent pas affectés.

Le droit de disposer de ses coordonnées personnelles est fondamental et exige de ce fait que les collections de données soient soumises à un contrôle de la part de la société et que la protection des données personnalisées dont disposent les autorités et les organismes privés soit constamment améliorée. L'accumulation de données et leur incorporation à des réseaux informatisés devront être réduites au strict minimum.

La liberté de la presse et de la radio doit s'exercer aussi bien vers l'extérieur que vers l'intérieur. Nous garantirons les droits d'opinion, de manifestation, d'association et de réunion.

Structuration de l'Etat

L'action communale détermine largement la vie quotidienne, la cohabitation et l'identification des citoyens avec la collectivité. C'est pourquoi nous souhaitons raffermir et élargir l'autogestion communale, garantie par la Loi fondamentale. Une autogestion communale efficace est tributaire d'une administration moderne soumise à une direction et à une supervision politiques. La part du secteur public au produit national se réglera sur les missions qui lui seront assignées. L'évolution des recettes publiques doit suivre l'évolution de ces missions, y compris en ce qui concerne leur répartition sur les collectivités territoriales. C'est ce qui explique que nous soyons opposés à l'attribution de tâches aux communes sans qu'aient été réglés en conséquence les problèmes de financement. Il s'agit d'améliorer les ressources financières des communes, de leur permettre de statuer souverainement sur l'affectation de leurs recettes budgétaires.

Aucune péréquation financière ne saurait se substituer à des impôts communaux indépendants. Il s'agit d'étendre les compétences constitutionnelles des communes et de garantir leurs droits de regard sur des décisions les concernant.

Le fédéralisme a fait ses preuves. Il limite le pouvoir de l'Etat, favorise le rapprochement entre citoyens et administration et préserve la diversité des régions. La latitude constitutionnelle et financière de la fédération, des Länder et des communes doit être intangible. Le fédéralisme doit en outre être transféré au niveau communautaire (CEE) et lui servir de modèle. Une coopération transfrontalière entre des régions limitrophes des différents pays permettra de mettre les traditions historiques au service d'une action fructueuse porteuse d'avenir.

Nous souhaitons que la Communauté européenne poursuive son évolution en direction des Etats-Unis d'Europe. Le transfert de droits souverains à la Communauté en vertu de l'article 24 de la Loi fondamentale a déjà permis de jeter les bases d'un Etat au sens traditionnel du terme. C'est aux citoyens d'être désormais associés aux décisions de la Communauté. D'un ensemble économique, la Communauté doit se transmuer en une Europe des citoyens n'accordant qu'une importance secondaire à la nationalité. Notre objectif est de parvenir à une constitution communautaire conjuguant démocratie et principes de l'Etat de droit et de l'Etat social.

Démocratie parlementaire et principe majoritaire

Nous nous réclamons de la démocratie parlementaire qui fonde un pouvoir issu d'élections libres et exercé pour un temps.

Le pouvoir majoritaire doit s'imposer certaines limites. Les majorités doivent s'ouvrir au dialogue avec leurs détracteurs, en dehors des parlements également. Les majorités n'étant pas à l'abri d'une erreur, il doit pouvoir être possible de revenir sur les décisions majoritaires, notamment lorsqu'elles affectent les bases de la vie et compromettent le bien-être des générations à venir, lesquelles devront décider librement de leurs conditions de vie.

La démocratie parlementaire ne diminue en rien et ne remplace pas la responsabilité des citoyens. Nous entendons donc étendre la participation des citoyens et aménager plus efficacement le droit de pétition. Des référendums et des plébiscites dont les modalités seront fixées par la loi seront organisés au niveau des communes, des Länder et de la fédération; ils viendront s'adjoindre aux décisions parlementaires. Les restrictions constitutionnelles au pouvoir majoritaire s'appliquent aussi à la participation directe des citoyens.

Le rôle que jouent les parlements et les députés dans le processus de formation de la volonté populaire devra être renforcé. Il faut donc que les parlementaires s'affranchissent des informations dispensées par le gouvernement et, par ailleurs, qu'ils fassent publiquement état des liens qu'ils entretiennent avec les secteurs économiques. Il est souhaitable que la proportion des femmes et des hommes dans les parlements corresponde à leur proportion respective dans la population totale.

La démocratie parlementaire est impensable sans des partis politiques permettant une manifestation permanente de la volonté politique. Une authentique participation politique des citoyens passe par la transparence des processus de formation de la volonté et par la démocratie au sein des partis. L'expression de la volonté au sein des partis, leur comportement et leur organisation doivent répondre aux objectifs primordiaux de nos réformes et favoriser une participation accrue de la population pour répondre aux nouveaux défis lancés à la société.

La manifestation démocratique de la volonté est remplie de vie par des comités de défense de citoyens et par des mouvements sociaux qui reflètent une évolution des mentalités. Bien que ne représentant fréquemment que des intérêts particularistes, ils imposent des débats sur d'importants sujets, dynamisent notre démocratie par de nouvelles formes d'expression de la volonté politique et enrichissent notre culture politique. Ils peuvent et doivent interpeller sans cesse les partis, sans toutefois s'y substituer.

Les associations sont l'expression légitime d'intérêts de la société. Dès lors qu'elles défendent l'intérêt général, elles peuvent être assurées de notre soutien. Par contre, nous nous opposerons à celles qui tentent de faire valoir sans sc les intérêts égoïstes.

Syndicats

La démocratie est inconcevable sans liberté du syndicalisme. Une histoire commune et des objectifs communs nous lient aux syndicats. Les syndicats s'assignent souverainement leurs missions; leur liberté d'action est à nos yeux intangible. Les syndicats se doivent d'intervenir dans les processus sociaux et politiques dès lors que les intérêts des salariés sont menacés. Nous respectons leur indépendance par rapport aux partis politiques.

Nous appuyons les revendications syndicales en faveur d'une juste part des salariés au revenu de leur travail, de la cogestion lors de décisions économiques et d'une participation active à la vie de la société. Nous comptons en outre sur eux pour démocratiser l'économie et la société.

Nous approuvons et défendons comme l'un des acquis les plus importants de la République fédérale le syndicalisme unitaire, fruit d'une histoire douloureuse.

La liberté de conclure des conventions collectives est un élément central de la démocratie. Nous défendrons cette liberté contre toute agression. Les conventions collectives qui assurent et renforcent le statut juridique des différents salariés exigent des syndicats puissants et capables de mener une grève. La liberté d'organisation et le droit de grève sont une absolue nécessité.

Nous exhortons les sociaux-démocrates parmi les salariés en entreprise et dans les administrations à se joindre aux activités syndicales.

Les Eglises et les communautés religieuses

Le Parti Social-Démocrate fait sienne l'importance particulière du statut juridique que la Loi fondamentale reconnaît aux Eglises et aux communautés religieuses, libres de mener l'action évangélique, de se préoccuper du salut des âmes et de s'organiser sans ingérence de l'Etat.

Nous défendons la liberté de pensée, de conscience, de croyance et de culte. Nous saluons l'action menée par les Eglises et les communautés religieuses, les groupes ecclésiastiques et les croyants qui, en formulant des critiques et des suggestions et en prêtant leur concours dans la pratique prennent part à l'aménagement de la vie sociale et politique et, par là-même, n'hésitent pas à affronter la critique publique. Nous voyons là une contribution essentielle à la discussion sociale et politique et une occasion de faire preuve de tolérance et de respect vis-à-vis d'opinions divergentes. C'est pourquoi les sociaux démocrates provoquent la discussion et, dans les cas où les deux parties se considèrent chargées de tâches à effectuer en commun, la coopération avec des Eglises, des communautés religieuses et des groupes ecclésiastiques.

Les personnes ne se réclamant d'aucune religion ne doivent pas être lésées. Les droits dont jouissent les travailleurs en général doivent être respectés aussi dans les institutions de l'Eglise et dans les communautés religieuses et philosophiques.

Une administration proche des citoyens

Une administration efficace et disposée à servir les citoyens est indispensable. Exempte des mentalités traditionnelles propres à l'Etat autoritaire, il importe qu'elle

soit en outre transparente et contrôlable à tous les niveaux. Elle a pour mission non pas de décourager les citoyens, mais de les inciter à l'entraide, à la responsabilité et à la participation.

Nous sommes favorables à ce que, à un stade précoce, les citoyens soient largement associés aux planifications de l'administration. La protection que prodiguent les tribunaux contre les décisions de l'administration doit être garantie et étendue par l'introduction de plaintes que pourront déposer des associations. Quiconque s'estime lésé doit avoir la possibilité de s'adresser à un médiateur.

Il s'agit de définir un régime unitaire applicable aux employés des services publics, en particulier le droit de représentation du personnel, comprenant le droit de grève. Le respect de la constitution demandé aux employés doit s'interpréter dans l'esprit libéral de la Loi fondamentale. Nous voulons dépasser l'esprit et la pratique interdisant l'accès des extrémistes à la fonction publique.

Droit et justice

Dans un Etat démocratique, le seul pouvoir possible est celui qui est légitimé et limité par le droit. La jurisprudence a pour raison d'être de satisfaire les besoins de justice. Nous voulons faire du droit un instrument de mise en pratique de nos droits fondamentaux, notamment pour protéger les faibles et pour préserver les bases naturelles de la vie.

Chacun doit pouvoir recourir aux tribunaux dans les mêmes conditions. Nous voulons que les citoyens se voient reconnaître leurs droits dans des délais raisonnables. Les jugements des tribunaux ont force obligatoire. Les juges doivent être indépendants. Il convient d'améliorer les possibilités d'intervention des juges non professionnels. Les juges siégeant aux tribunaux constitutionnels de la fédération et des Länder, les magistrats suprêmes au niveau de la fédération et des Länder doivent être élus à une majorité qualifiée par des organes démocratiquement légitimés des deux chambres du parlement, ou des diètes des Länder, après des consultations publiques et dans le cadre de procédures transparentes.

Afin de remplir les tâches qui lui sont assignées, à savoir protéger les citoyens, réprimer les infractions et garantir l'Etat de droit, la police est tributaire des critiques et de l'aide des citoyens et des institutions de l'Etat. Il est intolérable qu'elle fasse les frais de controverses politiques.

Le droit pénal et l'exécution des peines également sont asservis au maintien de notre système basé sur le droit. Ils ont pour raison d'être non pas d'exercer la vengeance, mais de protéger les citoyens et la collectivité et de favoriser la réinsertion des délinquants. Les victimes de délits ou de crimes méritent l'assistance particulière de la société.

Politique de réformes en République fédérale d'Allemagne

La Loi fondamentale propose et dispose à la fois. C'est sur son fondement que, en coopération et en concurrence avec d'autres partis, nous avons construit la République fédérale d'Allemagne. Nous nous sentons responsables d'elle. C'est en quoi elle est notre République. Mais cette République est loin d'être parfaite. Nous voulons donc rapprocher la réalité des normes constitutionnelles. Nous apportons le socialisme démocratique à cette République, afin qu'elle puisse devenir ce qu'elle devrait être conformément à sa constitution: un Etat démocratique et social issu de réformes permanentes. Nous sommes le parti des réformes.
Le travail de réforme s'accomplit souvent à petits pas. Nous veillons davantage à la direction de notre marche qu'à l'importance des étapes franchies.

Le travail de réforme doit venir à bout de la résistance de puissants intérêts particularistes. Il ne relève pas de la seule compétence des gouvernements, des parlements et des partis. Les réformes importantes ne peuvent réussir que si les citoyens en débattent et les appuient dans leur majorité.

Culture politique

La politique est impensable sans le débat d'idées. La manière dont nous luttons pour une idée doit laisser transparaître les objectifs pour lesquels nous luttons. Même s'agissant de la lutte pour le pouvoir, les fins ne justifient pas les moyens.

Disputer d'une question sans convenir d'un consensus fondamental, c'est provoquer une guerre civile des esprits. Nous soutenons cette attitude consensuelle avec toutes les forces sociales adhérant aux droits fondamentaux et aux règles de base de la constitution. Les formes prises par le débat d'idées doivent laisser entrevoir ce consensus.

La culture politique se sclérose sans interaction entre la réalité et les visions d'avenir. Les projets d'avenir ne peuvent produire leurs effets que si des millions d'hommes et de femmes pleins d'assurance y voient la concrétisation de leurs espérances.

C'est uniquement lorsque les citoyens peuvent contribuer à la politique et la vivre de manière responsable, c'est seulement s'il leur est donné d'enrichir sans préjugé aucun la politique de leurs conceptions que se libéreront les forces dont a besoin la culture politique dans une société solidaire. C'est à cette condition, et à cette condition seulement, que la politique pourra se dégager de ses contraintes, mettre en mouvement ce qui mérite de l'être et appliquer les réformes les plus urgentes.

V. Notre voie vers l'avenir

L'espoir ne naît pas du refoulement des périls dans l'inconscient, mais de l'information publiquement débattue.

La politique de réformes est un pari sur l'espoir. Dans un cas extrême, lorsque seules des réformes peuvent préserver un patrimoine inestimable, la politique de réformes apparaît comme étant la seule justifiable.

Notre projet d'avenir se présente sous forme de proposition en vue d'une alliance réformatrice des mouvements sociaux traditionnels et nouveaux. La coopération avec les syndicats reste le noyau de cette alliance. Mais cette alliance doit rassembler toutes celles et tous ceux que la vie quotidienne ou l'engagement dans de nouveaux mouvements sociaux ont persuadés de la nécessité de profondes réformes.

Cette alliance réformatrice doit être largement comprise, rassembler autant de groupes et de forces que possible pour pouvoir vaincre la résistance de ceux qui érigent au rang de progrès tout ce qui favorise l'évolution des bénéfices ou sert leurs ambitions politiques ou économiques. Seule la volonté commune au plus grand nombre, seule la prise de conscience des atteintes à l'intérêt général que constituent les intérêts particularistes peuvent faire face à la toute-puissance d'un petit nombre.

Nous ne promettons pas le paradis sur terre. Mais, si nous unissons nos forces, nous pouvons écarter des périls, atténuer des risques et parvenir à une société réformée et meilleure:

une communauté démocratique des peuples assumant la responsabilité commune en vue d'un avenir prometteur pour notre planète,

une humanité s'affranchissant de la démence de la guerre et de la course aux armements, réglant pacifiquement ses différends et mettant ses énergies au service de la protection de la nature et de la lutte contre la faim,

une société dans laquelle les revenus seront mieux répartis, dans laquelle les salariés pourront accroître leur part au capital productif tout en bénéficiant de protections sociales fiables,

une économie reconvertie à l'écologique et au social, faisant un usage parcimonieux d'énergies compatibles avec la nature et réglant vis-à-vis des générations futures la dette contractée à l'ère du nucléaire,

une société réduisant les taux de croissance, la somme de travail rémunéré, accroissant les activités personnelles et le bien-être, améliorant la qualité de la vie par un assainissement de l'environnement, la résorption des angoisses, l'humanisation du monde du travail et l'augmentation du temps à la libre disposition de chacun,

une société réservant à chacun un travail à l'échelle humaine, répartissant équitablement le travail rémunéré et les tâches familiales et domestiques entre les deux sexes, promouvant la cogestion et l'autodétermination dans le travail,

une société marquée par l'égalité et la solidarité entre hommes et femmes, jeunes et moins jeunes, Allemands et étrangers,

une société au sein de laquelle les citoyennes et les citoyens pourront jouir des mêmes droits à prendre et à appliquer leurs décisions dès lors qu'ils se sentent concernés.

Seul un dialogue critique permettra de mettre notre programme en application. Nous exhortons toutes les bonnes volontés à encourager et à appuyer le Parti Social-Démocrate Allemand en prêtant leur concours, en se montrant solidaires, en formulant leurs critiques et leurs idées.